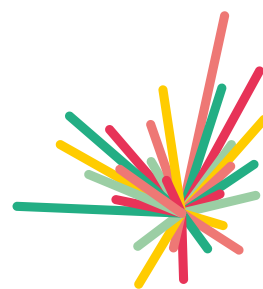


COMPTÉ FINANCIER UNIQUE

2025



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

L'année 2025 est marquée par une dynamique de l'activité y compris du programme d'équipement conduisant à un recours accru à l'emprunt pesant sur les équilibres financiers et dégradant la capacité de désendettement.

En résumé

Bordeaux Métropole mets en place le Compte Financier Unique (CFU) pour retracer l'année budgétaire et financière 2025.

Le CFU fusionne le compte de gestion (élaboré par le comptable public, agent d'État) et le compte administratif (reflet de la comptabilité interne de la collectivité).

La mise en place du CFU est obligatoire à compter des budgets 2026 pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants.

Alors que plusieurs communes de la Métropole ont d'ores et déjà réalisé cette évolution lors de la présentation de leurs comptes 2024, la Métropole anticipe à son tour cette obligation législative.

Au-delà de cette évolution de forme, ce compte financier unique retrace une année 2025 financièrement mouvementée au travers de deux évolutions importantes :

- la reprise en régie du stade Atlantique, au 31 juillet 2025, porté sur le budget principal d'août à décembre 2025 avec remboursement anticipé des emprunts souscrits pour sa construction,
- la fin du budget annexe assainissement avec le transfert de l'activité à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole.

Par ailleurs, les mesures de la loi de finances pour 2025 ont pour conséquences de dégrader l'autofinancement de la Métropole de 33,6 M€ au travers notamment du gel de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) reversée, de la ponction sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du mécanisme qui prévoit une ponction sur les recettes des collectivités. Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, DILICO, est comptabilisé comme une dépense en atténuation de produits. Ce prélèvement de 16,65 M€ pour Bordeaux Métropole sera partiellement restitué (à 90 %) sur trois ans.

Dans ce contexte national peu favorable, des mesures de ralentissement de l'activité ont été engagées par notre Établissement, dès le budget 2025. De ce fait, les dépenses de fonctionnement ont connu une progression totale limitée à 1,2 %. Les charges à caractère général ont ainsi reculé de 1,5 %. Cependant d'autres postes peu pilotables à court terme connaissent une forte dynamique, comme les frais financiers qui progressent de 25,5 % sous le double effet de la hausse des taux et de l'endettement croissant de notre Établissement (+9 M€). L'évolution de la masse salariale a entamé un freinage annoncé au Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 passant d'une progression supérieure à 8 % entre 2023 et 2024 à 4,63 % entre 2024 et 2025, mais la hausse de 15 M€ représente 68 % de la hausse des dépenses de fonctionnement.

Les recettes totales (hors cessions et provisions) ont été quasi étales (+0,37 %), les dynamiques des impôts économiques (versement mobilité +2,82 % ; contributions directes +2,36 %) étant compensée par l'atonie, voire la baisse des dotations, compensations et fractions de fiscalité nationale affectée dont les montants dépendent davantage des dispositions de la loi de finances.

Au total, l'épargne brute se comprime donc de 15 % (224 M€ contre 264 M€ en 2024) et l'épargne nette de 88 % (17 M€ contre 151 M€ en 2024) – sous l'effet notamment du remboursement anticipé de l'emprunt lié au stade Atlantique – hors écriture exceptionnelle, l'épargne nette ressortirait à 88,5 M€ ce qui reste une très forte baisse d'une année sur l'autre.

En matière d'investissement, 2025 est une année de très fortes réalisations (722 M€), comme l'avaient été 2024 (747 M€) et 2023 (731 M€).

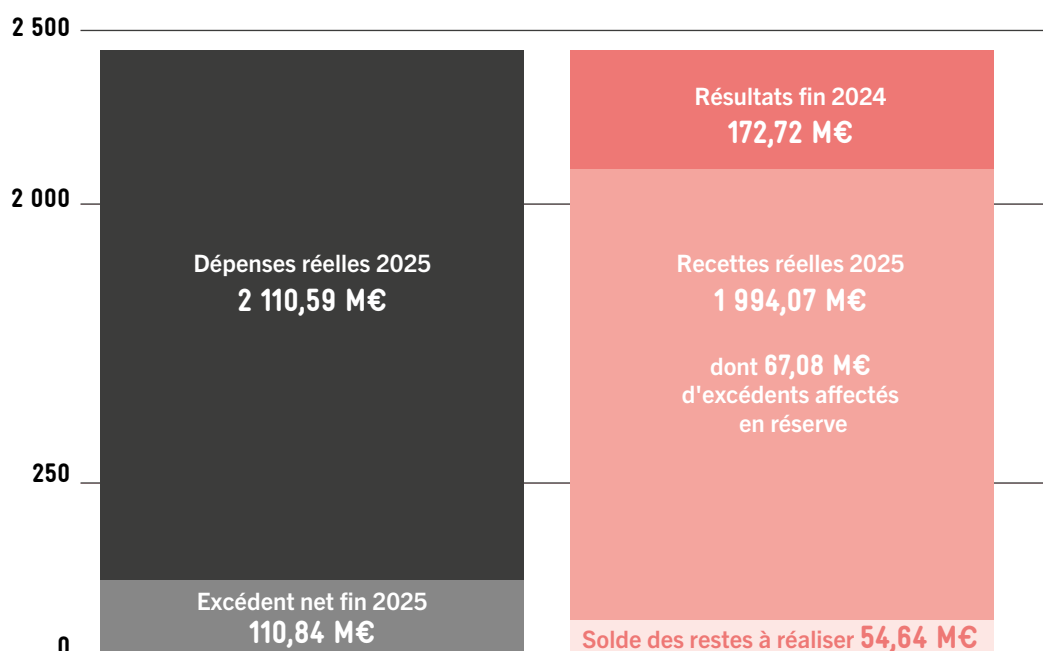
Ces fortes réalisations en investissement dans un contexte d'autofinancement en baisse conduit à une forte hausse de l'endettement depuis 3 ans (passage de 1 494 M€ en 2023 à 2 027 M€ en 2025) et donc de la capacité de désendettement (en 2023 celle-ci était de 4,7 ans, proche de celle de 4,56 à fin 2020, elle monte à 9,05 ans à fin 2025).

Au global, **tous budgets confondus**, en mouvements réels consolidés, les principaux indicateurs de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Les **dépenses totales** s'élèvent à **2 110,59 M€** (soit +4,55 % par rapport à 2024),
- Les **recettes totales** atteignent **1 994,07 M€** (soit -13,47 % par rapport à 2024),
- Le **niveau d'épargne nette** s'établit à **16,94 M€** (soit -88,81 % par rapport à 2024),
- La **capacité de désendettement** est de **9,05 ans** (contre 7,19 ans en 2024).

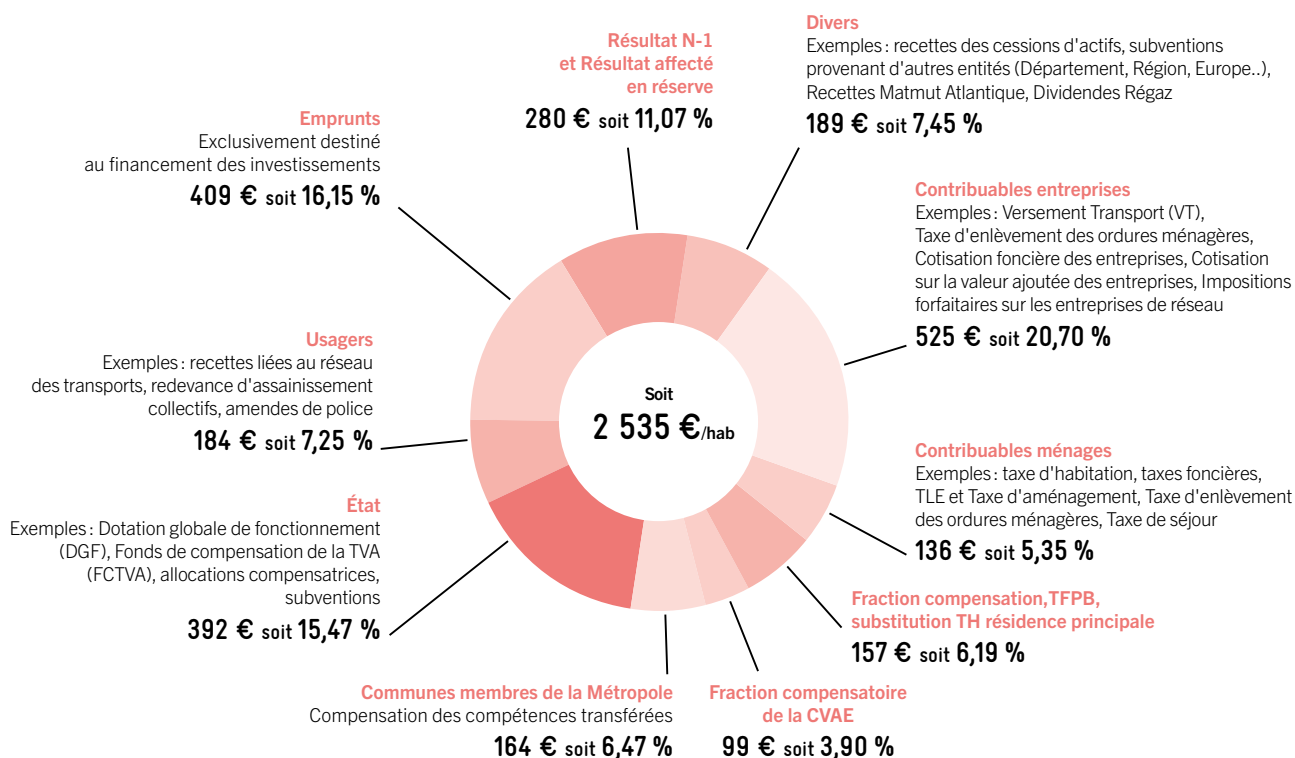
Masses budgétaires en flux réels consolidés du CFU 2025 tous budgets confondus

Masses budgétaires et résultats 2025



D'où viennent les recettes 2025 ?

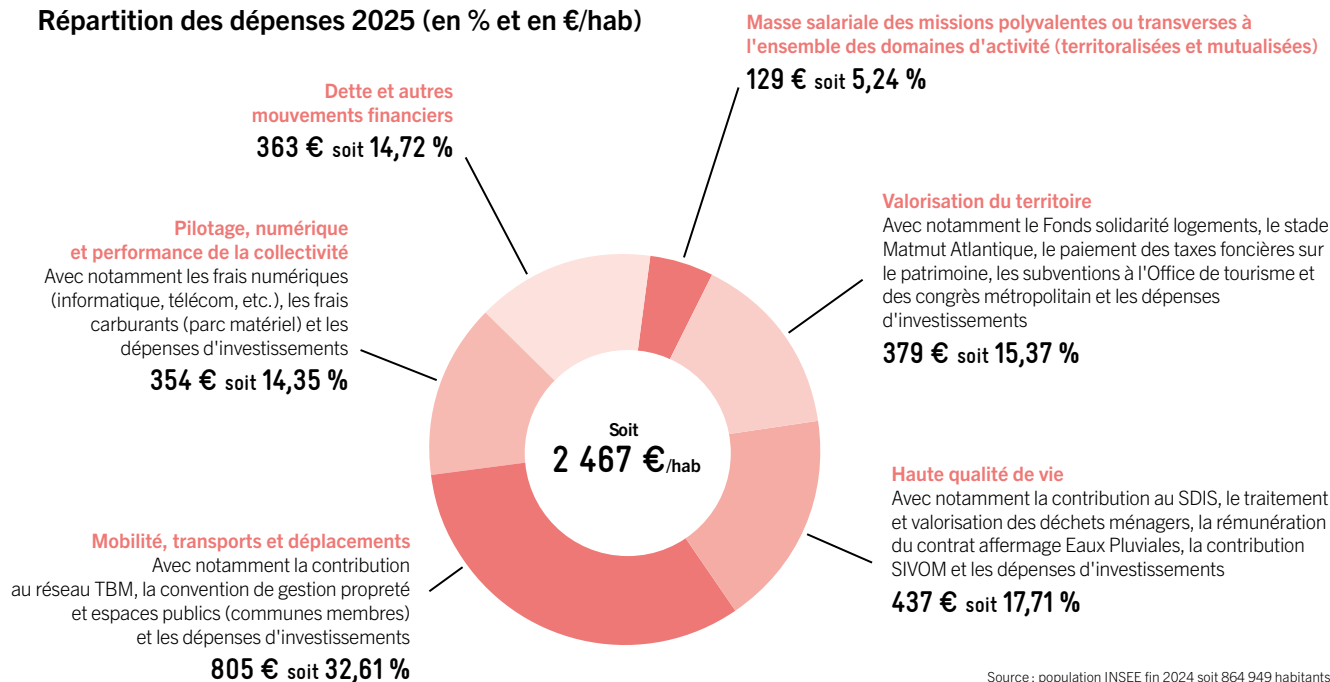
Répartition des recettes 2025 (en % et en €/hab)



Source : population INSEE fin 2024 soit 864 949 habitants

À quoi ont servi les dépenses 2025 ?

Répartition des dépenses 2025 (en % et en €/hab)



Source : population INSEE fin 2024 soit 864 949 habitants

Une trajectoire financière dégradée

Principaux ratios de gestion en M€ (*)	2024	2025	Evolution 2024/2025 en %
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actif)	1423,82	1405,30	- 1,30 %
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette	1124,69	1138,15	1,20 %
Épargne de gestion	299,13	267,15	- 10,69 %
Frais financiers	34,37	43,13	25,51 %
Capacité d'autofinancement (Épargne brute)	264,76	224,02	- 15,39 %
Remboursement en capital de la dette	113,41	207,08	82,59 %
Épargne nette (disponible)	151,35	16,94	- 88,81 %
Épargne nette / dépenses d'investissement hors dette	20,28 %	2,35 %	- 88,43 %
Encours de dette au 31 décembre	1902,41	2027,21	6,56 %
Capacité de désendettement (en années)	7,19	9,05	25,94 %

(*) montants arrondis

Le résultat net recule fortement

Tous budgets confondus, hors résultats antérieurs reportés et hors mouvements d'ordre et mouvements inter budgets, **les recettes réelles totales reculent de -13,47 %** en 2025 avec un montant annuel qui s'élève à **1 994,07 Md€**. De leur côté, **les dépenses réelles sont en hausse de 4,55 %** pour atteindre **2 110,59 Md€**.

1 994 071 005,48 € de recettes
et 2 110 591 259,43 € de dépenses
en 2025

En M€ (*)	2024	2025	Evolution en %
Recettes réelles globales (y compris l'excédent affecté en réserve)	2 304,35	1 994,07	- 13,47 %
Dépenses réelles globales	2 018,69	2 110,59	4,55 %
Résultat de l'exercice	285,66	- 116,52	- 140,78 %
Résultat antérieur reporté	- 45,87	172,72	- 476,54 %
Excédent brut fin d'exercice	239,79	56,20	- 76,57 %
Solde des restes à réaliser (reports)	6,64	- 54,64	- 922,89 %
Excédent net fin d'exercice	246,43	110,84	- 55,02 %

(*) montants arrondis

Les dépenses (hors dette) sont en baisse de -3,22 % avec - 23,99 M€ en moins pour atteindre 722,23 M€ de dépenses annuelles totales. Le volume d'emprunt **2025** a été bien mieux calibré 350 M€ (contre 504,94 M€ en 2024) et diminue significativement le résultat de la section d'investissement. Celui-ci passe ainsi de 11,09 M€ en 2024 à -355,13 M€ en 2025 et donc le **résultat brut de clôture atteint 56,19 M€** (239,79 M€ en 2024), soit une baisse - 76,57 %. À noter par ailleurs que les résultats de clôture antérieurs ont un niveau plus important qu'en 2025 (172,71 M€ contre -45,87 M€ en 2024).

Ainsi après prise en compte des restes à réaliser¹, **le résultat net de clôture de l'exercice 2025 ressort, tous budgets confondus, à 110,83 M€**, en diminution de - 55,02 % par rapport au résultat net fin 2024 (246,43 M€). À noter par ailleurs que le solde des **restes à réaliser à financer fin 2025** s'élève à - 54,64 M€.

Ce résultat net intègre par ailleurs des situations très diverses selon les entités financières et se décompose de la manière suivante sur les principaux budgets de Bordeaux Métropole :

en millions d'euros (*)	Résultat brut fin 2025	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Résultat net 2025	rappel résultat net 2024
Budget principal	- 39,82 M€	64,06 M€	122,84 M€	18,95 M€	125,07 M€
Budget Transport	2,27 M€	1,88 M€	1,19 M€	1,58 M€	16,20 M€
Budget Assainissement	9,07 M€	0,00 M€	-	9,07 M€	25,43 M€
Budget Déchets ménagers	76,11 M€	1,70 M€	0,00 M€	74,41 M€	71,76 M€
Budget Réseau de chaleur	2,96 M€	0,99 M€	-	2,37 M€	3,48 M€
Autres budgets	5,61 M€	8,15 M€	7,00 M€	4,46 M€	4,49 M€
TOTAL	56,19 M€	76,78 M€	131,02 M€	110,44 M€	246,43 M€

(*) montants arrondis

Le résultat net du budget principal diminue, passant de 125,07 M€ en 2024 à **18,95 M€** cette année (-84,85 %). Cela s'explique tout particulièrement par une diminution du recours à l'emprunt sur ce budget.

¹ Restes engagés fin 2025 dont les crédits seront reportés en 2026

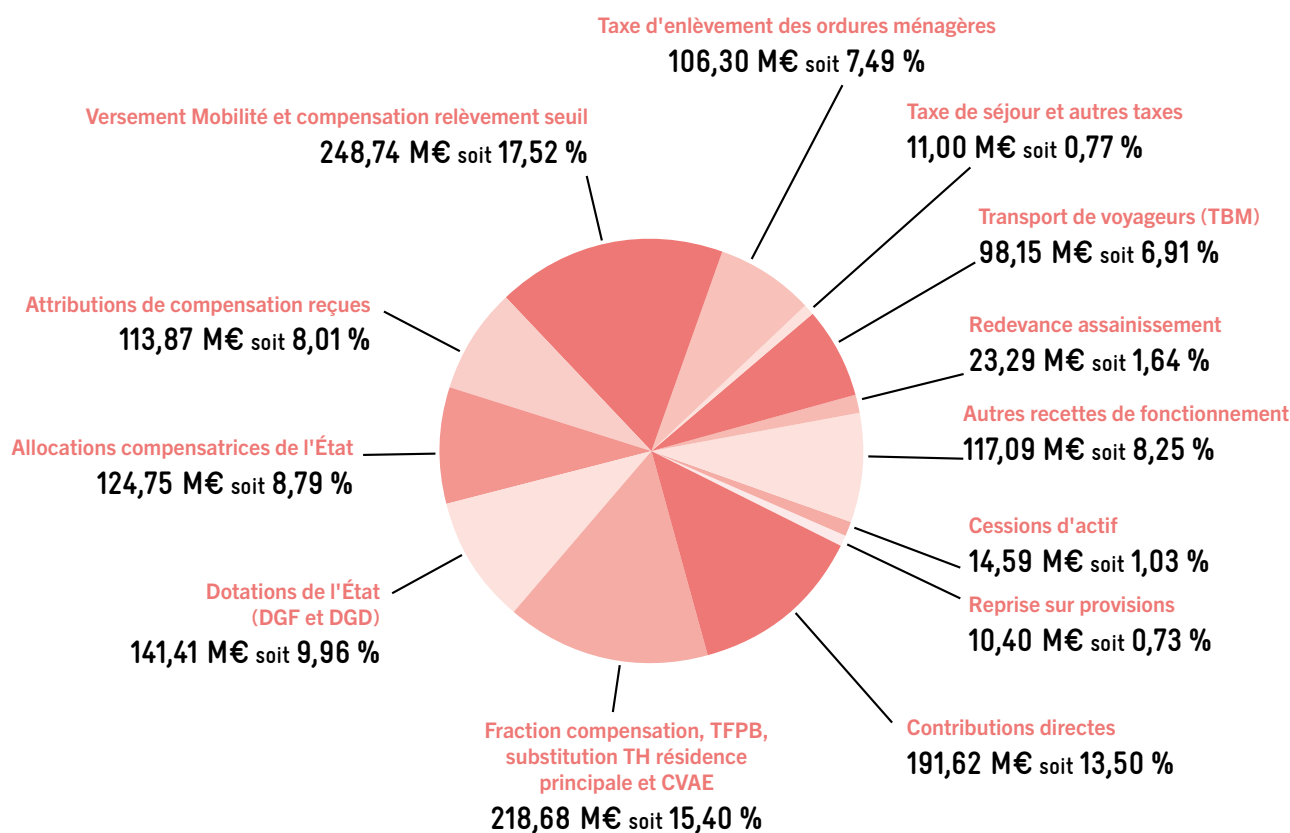
Des recettes de fonctionnement en baisse, tout comme les dotations d'état qui continuent de diminuer

Les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent antérieur reporté, s'élèvent au total à **1 419,89 M€**, contre 1 433,64 M€ en 2024, soit une baisse de 0,93 %.

Hors cessions d'actif (14,59 M€) et hors reprises de provisions (10,40 M€)², elles s'élèvent à 1 394,90 M€ en légère hausse de **0,37 %** (1 389,76 M€ en 2024), grace essentiellement à la dynamique des recettes de la fiscalité directe (+ 5,78 %) mais aussi de la fiscalité indirecte (+ 2,50 %), tout comme des recettes transport de voyageurs TBM (+ 1,71 %) et des attributions de compensation reçues (+ 1,64 %). À l'inverse de la redevance assainissement collectif et des dotations de l'État qui subissent un fléchissement (respectivement - 18,91 % et - 2,31 %).

Ventilation des recettes de fonctionnement (1 419,89 M€) en 2025

Répartition des recettes de fonctionnement 2025 (en % et en M€)



² Ces recettes présentant un caractère non récurrent sont toujours retraitées pour analyser la robustesse des épargnes.

Légère Progression des ressources fiscales, et des dotations qui poursuivent leur baisse

Hors attributions de compensations reçues, les recettes fiscales de la Métropole comprennent les contributions directes, les fractions de TVA (reçues en compensation de la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales – THrp depuis 2021, et en compensation de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises – CVAE depuis 2023), la fiscalité indirecte et autres fiscalités, les allocations compensatrices versées par l'État ainsi que la fiscalité affectée.

Les contributions directes proviennent d'une part de la **fiscalité dite «économique»**, perçue sur les entreprises, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (nouveau 2025), d'autre part de la **fiscalité dite «ménages»** perçue essentiellement sur les particuliers avec la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TA-TFPNB), et, à compter de 2024 de la **fiscalité dite «additionnelle» affectée** avec l'instauration de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (TGEMAPI).

Depuis 2021, avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THrp), Bordeaux Métropole perçoit une **fraction de TVA nationale**.

Cette fraction de TVA versée en 2021 correspond au produit de THrp 2020 de Bordeaux Métropole (y compris les rôles supplémentaires perçus en 2021 au titre de 2020).

De 2022 (année N) à 2024, Bordeaux Métropole voit le montant de cette fraction de TVA évoluer de la dynamique de TVA effective entre l'année N-1 et l'année N.

En 2025, en application de la loi de finances pour 2025, Bordeaux Métropole a perçu la même fraction de TVA qu'en 2024 (gel) ainsi que la régularisation au titre de 2024 arrêtée en mars 2025. En effet, le taux d'évolution définitif de la TVA entre N et N-1 n'est connu qu'au début de l'année N+1.

Depuis 2023, avec la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), Bordeaux Métropole perçoit une nouvelle **fraction de TVA nationale** en compensation de cette nouvelle suppression. Cette nouvelle fraction de TVA reçue comprend 2 parts :

- une part fixe qui correspond à la moyenne des montants de CVAE et de ses compensations effectivement perçues par Bordeaux Métropole en 2020-2021-2022 et qui auraient perçues en 2023 ;
- une part variable dans un fonds national d'attractivité économique des territoires qui est indexée.

La **fiscalité indirecte et les autres fiscalités** regroupent la taxe de séjour, le reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques.

Les allocations compensatrices versées par l'État sont réparties entre :

- les allocations « ancien régime » avec les compensations relatives à la contribution économique territoriale (CET), aux taxes foncières sur les propriétés non bâties et, depuis 2021 la compensation de CFE suite à l'abattement de 50 % de la valeur locative des locaux industriels, et à compter de 2025 l'allocation Taxe d'habitation sur les autres locaux du fait du recentrage de la TH sur les seules résidences secondaires (THRS),
- les allocations compensatrices « nouveau régime » avec la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

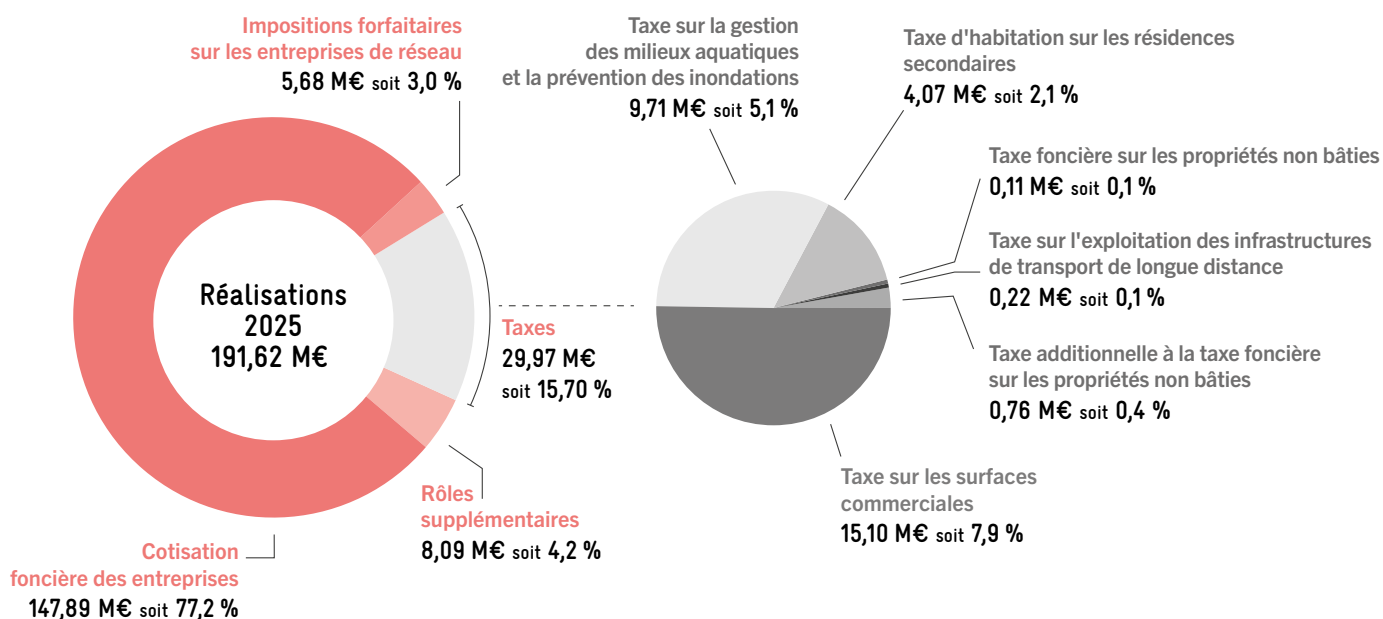
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ainsi que le versement mobilité (VM) constituent la fiscalité « affectée » perçue par la Métropole.

Par ailleurs, au titre des dotations versées par l'État, Bordeaux Métropole perçoit la dotation globale de fonctionnement (DGF), la dotation générale de décentralisation (DGD) « transports scolaires » et la DGD « urbanisme ».

Recettes fiscales et dotations (en M€)	2024	2025	Évolution de 2024 à 2025 (réalisé)	
	Réalisé	Réalisé	en valeur	en %
Contributions directes (CFE, CVAE, IFER, TASCOM, TH, TFPNB, TA-TFPNB et rôles supplémentaires)	181,15	191,62	10,47	5,78 %
Fraction de TVA (en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales)	133,51	133,87	0,36	0,27 %
Fraction de TVA (en compensation de la suppression de la CVAE) + Fractions de TVA régularisations N-1 (THRP et CVAE)	84,57	84,81	0,24	-
Fiscalité indirecte et autres fiscalités (Taxe de séjour, jeux et paris hippiques et prélèvement SRU jusqu'en 2024, à compter de 2025 le prélèvement SRU est comptabilisé en investissement)	12,26	11,00	- 1,26	- 10,28 %
Allocations compensatrices versées par l'État	127,10	124,76	- 2,34	- 1,84 %
Fiscalité affectée (TEOM, rôles supplémentaires de TEOM, Versement Mobilité et compensation Versement Mobilité)	344,85	355,03	10,18	2,95 %
Dotations (DGF et DGD)	144,76	141,41	- 3,35	- 2,31 %
Total des recettes fiscales et dotations	1 028,20	1 042,50	14,30	1,39 %

En 2025, **les contributions directes s'élèvent à 191,62 M€**. Elles ont augmenté de **5,78%**, soit en valeur **+ 10,47 M€**. Cela s'explique essentiellement par la **revalorisation des bases et les évolutions tarifaires sur les locaux professionnels** (+ 2,58 M€), la **variation physique des bases nette positive** (+ 1,23 M€), le produit de la taxe sur les surfaces commerciales **TASCOM** en baisse (- 1,90 M€), le produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau **IFER** (+ 0,48 €), le produit de Taxe sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations **TGEMAPI** (+ 9,7 M€) et des **rôles supplémentaires** (+ 2,05 M€).

Contributions directes



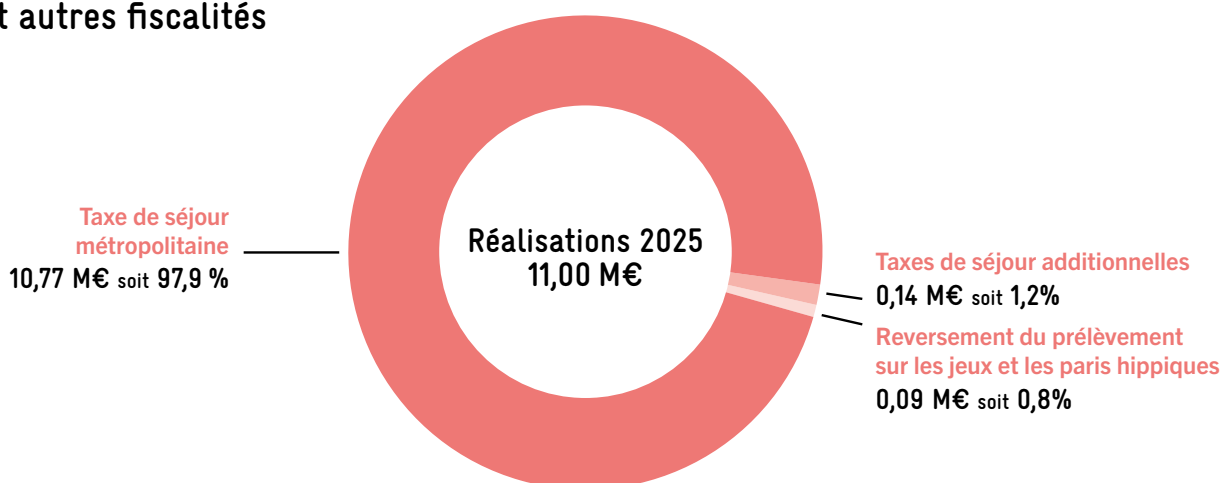
En remplacement de la Taxe d'habitation sur les résidences principales (THrp), Bordeaux Métropole perçoit depuis 2021 une **fraction de TVA nationale**.

En 2025, le montant de 134 223 528 € perçu au titre de la suppression de la THrp correspond à la fraction de TVA effective due à la Métropole au titre de l'année 2024³ (133 865 023 €) à laquelle s'ajoute la régularisation de 358 505 € relative à l'évolution effective constatée de la TVA nationale nette entre 2023 et 2024 connue en mars 2025.

Les produits de la fiscalité indirecte représentent **11 M€** en 2025 soit une diminution de **2,37%** par rapport à 2024.

À compter de 2025, les recettes liées au prélèvement Solidarité et renouvellement urbain sont imputées en recettes d'investissement reçues (article comptable 1338 : Fonds affectés à l'équipement amortissable - Autres). Elles étaient de 0,98 M€ en 2024 (fiscalité indirecte - recettes de fonctionnement) et sont de 0,63 M€ en 2025 (recettes d'investissement).

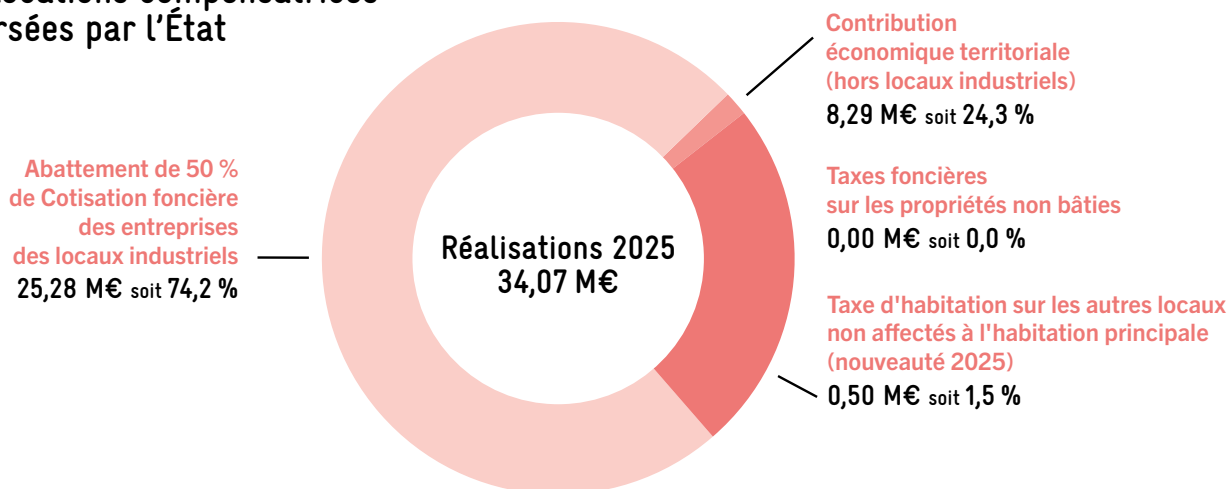
Fiscalité indirecte et autres fiscalités



Les **allocations compensatrices** versés par l'État s'élèvent au total à **34,07 M€**, avec comme éléments majeurs en 2025 : la perception sans minoration de la **compensation de CFE au titre de l'abattement de 50 % des locaux industriels**. En 2025, cette allocation progresse de **1,84 M€** (25,27 M€ en 2025 pour 23,43 M€ en 2024).

À noter qu'à compter de 2026, la compensation sera minorée.

Allocations compensatrices versées par l'État



³ Le montant définitif de la fraction de TVA 2024 reçue en compensation de la suppression de la THrp a été notifié à la Métropole au mois de mars 2025 pour 133 865 023 €, soit + 358 505 € par rapport au montant versé en 2024

Le Versement Mobilité (VM)

Sur la base du taux de 2 % qui s'applique depuis 2011 sur le territoire de la métropole, le produit du VM s'élève en 2025 à 247,74 M€ et la compensation versée par l'Etat pour relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés à 1 M€, **soit un produit total de 248,74 M€, en hausse de 2,82 % par rapport à 2024.**

Versement Transport **247 739 708 €**
en augmentation de **2,82 %**

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

En 2025, le produit de la TEOM s'est élevé à **106,30 M€,** contre 102,94 M€ en 2024, **soit une augmentation de 3,25 %** (+ 4,27 % en 2024).

Cette augmentation de **3,35 M€** découle essentiellement de la revalorisation forfaitaire des **valeurs locatives cadastrales** de 1,7 %, soit + **1,43 M€** ainsi que de la variation physique des bases servant d'assiette à la TEOM pour + **1,57 M€.**

Recette TEOM : **106 028 262 €**
en hausse de **4,27 %**

Des dotations de l'État en légère diminution

Le produit des dotations versées par l'État en 2025 représente au total **14,41 M€,** dont 137,52 M€ de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et 3,77 M€ de dotations générales de décentralisation (DGD) « transports scolaires » ainsi que 0,12 M€ de DGD Urbanisme. **Ces dotations diminuent de -0,94 %** par rapport au total versé en 2024 (146,76 M€).

Hors attributions de compensation de fonctionnement reçues, dans l'ensemble contributions directes/Dotation globale de fonctionnement/Fractions de TVA, la part de la dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue passant de 37,52 % en 2015 à 25,10 % en 2025, ce qui traduit tout à la fois une moindre dépendance de la Métropole vis-à-vis des dotations de l'État, un moindre lien avec l'économie du territoire (la TVA se substituant aux contributions directes) et la baisse du soutien de l'État malgré le dynamisme de sa population (+ 87 925 habitants DGF sur la période 2017-2025).

La baisse de la DGF s'élève à -3,47 M€, elle se décompose essentiellement en :

- **une progression nette** de la **dotation d'intercommunalité de 0,47 M€** du fait essentiellement de la dynamique de population (+13 414 habitants DGF).
- **une minoration** de la **dotation de compensation de -3,94 M€.** Comme les années précédentes, cette minoration finance la péréquation horizontale et vient abonder principalement les dotations de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale.

Augmentation des recettes du réseau TBM

Au budget annexe Transports, les **recettes de transport de voyageurs (réseau TBM)** exécutées s'établissent à **98,15 M€** (y compris les soldes des rattachements de produits), soit une augmentation de 1,71 % par rapport au montant qui avait été exécuté au compte administratif 2024 (96,50 M€). La constante progression des recettes démontre une réelle dynamique de la fréquentation du réseau.

Le montant définitif des recettes du réseau TBM sera arrêté à l'issue des opérations de clôture annuelle des comptes 2025 de la délégation de service public de transport de personnes, en cours d'élaboration.

Recettes du réseau TBM : **98 145 352 €**
en progression de **1,71 %**

Des cessions en net recul

Parmi les recettes non récurrentes, les cessions d'actifs progressent fortement de 48,73 % avec **14,59 M€** au cours de l'exercice 2025 (9,81 M€ en 2024).

Il s'agit essentiellement de parcelles boisées vendues à la ville de Bordeaux pour **2,9 M€** l'aménagement et la gestion de cette partie du bois rudéral seront assurés par la ville ; **1,99 M€** concernant la cession de parcelles à la SCCV 46 avenue de la Marne du groupe PICHET, dans le cadre du Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) La Glacière, à Mérignac, **1,86 M€** de terrains cédés à La Fabrique de Bordeaux Métropole, concessionnaire de l'opération ZAC Cœur de Ville, situés sur le territoire de la commune du Haillan, afin de lui permettre la mise en œuvre opérationnelle des aménagements et des espaces publics du projet ; **1,36 M€** correspondant à la cession d'un lot, de la Zone d'Aménagement Économique « 5 chemins » située sur le territoire de la commune du Haillan, à la société CEBIMO ; **1,14 M€** pour la vente de terrains à l'OPH Aquitanis désigné comme concessionnaire pour l'aménagement de la ZAC "Centre-Ville" à Ambarès-et-Lagrave ; l'équivalent de **1,07 M€** de biens mobiliers cédés auprès du Commissariat aux Ventes dans le cadre d'enchères publiques ou de remboursements de sinistres versés par des compagnies d'assurances ; **0,94 M€** de terrains vendus à l'OPH Aquitanis, dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) du Chai, le Taillan-Médoc, **0,53 M€** relatif à la cession à l'opérateur lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt « Carbon-Blanc Fontaine » représenté par la SCCV AEDIPIERRE d'un terrain situé sur le territoire de la commune de Carbon-Blanc, dans le cadre de l'AMI AIRE.

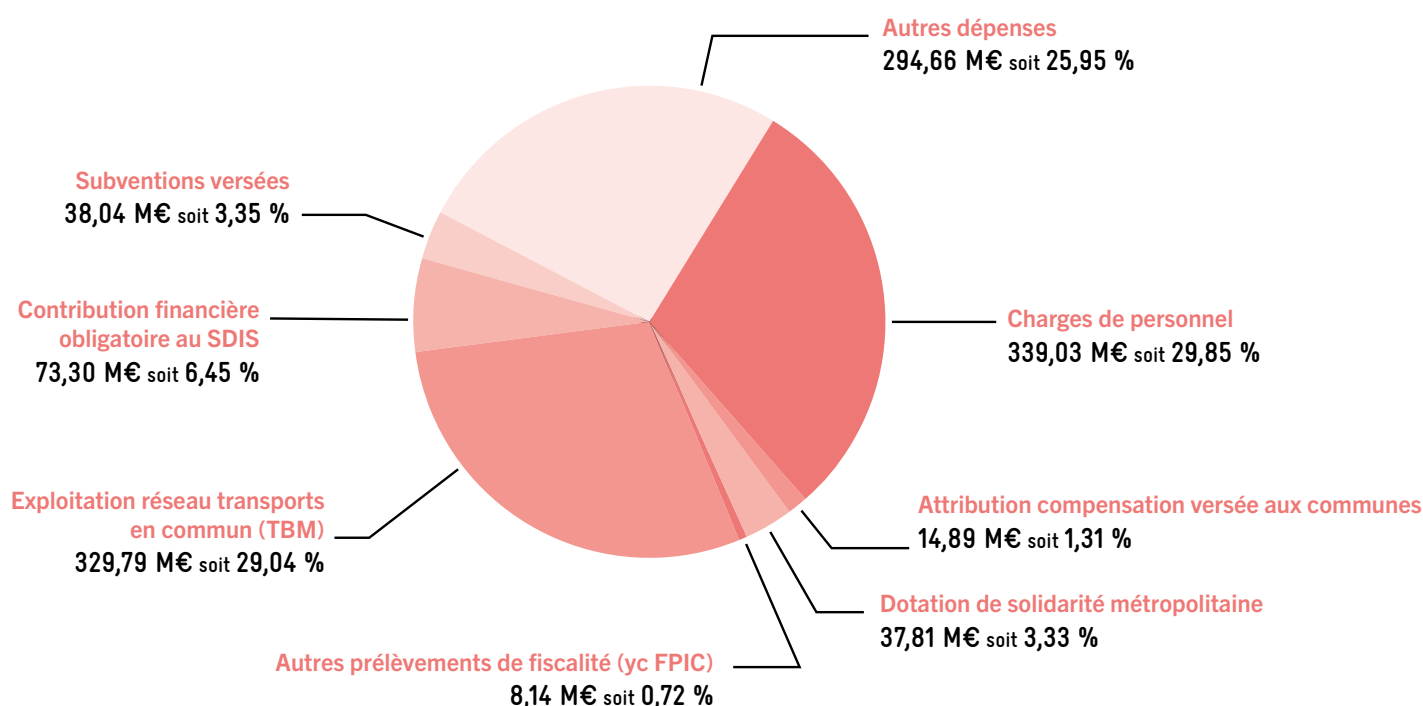
Des dépenses de fonctionnement qui continuent d'augmenter

Hors frais financiers (43,13 M€) et hors dotations aux provisions (2,50 M€), elles s'élèvent à **1 135,65 M€** en hausse (+3,38%) par rapport à l'année précédente (1 098,53 M€). Les dépenses de fonctionnement aux progressions les plus dynamiques sont les frais financiers, qui progressent de 25,51 %, les prélèvements et reversements de fiscalité qui s'accroissent de 19,79% avec tout particulièrement l'instauration du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (le DILICO correspondant à un prélèvement de 16,65 M€) et - pour un volume moindre - les diverses autres dépenses (47,83 M€) qui progressent de 41,54 % avec notamment la dotation initiale définitive pour l'eau potable versée à la Régie de l'Eau et l'achat ou renouvellement de licences informatiques.

Les dépenses de personnel progressent de 4,63% (+ 15,01 M€ à comparaison de 2024), sous l'effet principal de la revalorisation salariale et du régime indemnitaire. Les subventions versées connaissent une augmentation proche de 4,60%.

À l'inverse, les charges à caractère général se réduisent de 8,43 M€, soit - 1,48 % par rapport à 2024.

Ventilation des dépenses de fonctionnement hors frais financiers (1 135,65 M€)



Des charges de personnel en hausse de 4,7 %

Les **charges de personnel** se sont élevées à **339,44 M€** en 2025 (339,03 M€ en consolidé), + 15,42 M€ par rapport à 2024, soit une progression de 4,7 % (+ 4,63 % en consolidé).

La trajectoire 2025 des dépenses de masse salariale s'inscrit dans un contexte national incertain impacté par des mesures gouvernementales de redressement des comptes publics. Le décret du 31 janvier 2025 a acté une augmentation pluriannuelle du taux de cotisation patronal à la CNRACL de 3 % par an jusqu'en 2028 complétée de la fin de la compensation de la hausse de 1 % intervenue en 2024. Sur l'exercice 2025, ces deux mesures pèsent à hauteur de + 5,3 M€ et représentent plus du tiers de la hausse des dépenses de masse salariale. Sur la période du mandat, les mesures gouvernementales ont représenté une augmentation de 25 M€ en cumulé dans les dépenses métropolitaines de masse salariale.

Initiée en 2025, la démarche d'optimisation des emplois et des ressources humaines a produit ses effets à compter du second semestre. L'objectif de rationalisation des emplois inscrits au tableau des effectifs par redéploiement de postes vacants a ainsi permis de constater un net ralentissement de la dynamique d'évolution des effectifs permanents. Celle-ci s'établit à + 2,6 % contre + 3,7 % en 2024.

À compter du 1^{er} janvier 2025, le cycle 9 de mutualisation, issu des effectifs communaux de Carbon-Blanc, Ambès, Martignas-sur-Jalles, Saint-Louis-de-Montferand, Saint-Vincent-de-Paul a concerné 14 postes pour 650 k€.

De plus, Bordeaux Métropole a intégré à compter du 1^{er} août 2025 le Stade Atlantique afin d'assurer une continuité d'exploitation. L'intégration s'est traduite par le transfert des 9 agents contractuels de droit privé pour un coût de 300 k€ - prorata temporis 2025.

La troisième et dernière tranche du chantier de révision des régimes indemnitaires délibérée fin 2024 a été mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2025 pour 2 M€. Elle parachève la reconnaissance des parcours professionnels avec l'attribution d'un indemnitaire de grade pour les cadres d'emplois de la catégorie A ainsi que l'élargissement des expertises attachées aux postes à technicité rare et difficile à pourvoir aux métiers des finances et de la commande publique de la catégorie C.

Le taux d'absentéisme se stabilise en 2025 à 9 %. À l'inverse, le taux d'absentéisme lié aux accidents de travail / trajet et maladies professionnelles progresse de 0,25 point. Il atteint 2,49 % contre 2,24 % en 2024.

Bordeaux Métropole obtenu en 2019, puis en 2023 les labels « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité » délivrés par l'association française de normalisation (Afnor). Cette reconnaissance vient confirmer la dynamique engagée par Bordeaux Métropole en faveur de l'égalité professionnelle et de la promotion de la diversité.

Bordeaux Métropole continue d'assurer son rôle de redistribution

Les **dépenses dites de « redistribution » brutes** de fonctionnement, composées des versements au titre de l'Attribution de Compensation (**AC**), de la Dotation de solidarité métropolitaine (**DSM**), s'élèvent à **60,45 M€** (contre 54,7 M€ en 2024), dont **14,89 M€ au titre des AC** en fonctionnement et **37,81 M€ de DSM** versées aux communes par Bordeaux Métropole.

En y intégrant également **la part métropolitaine du FPIC (7,72 M€)**, **les dépenses brutes totales de redistribution s'élèvent à 60,41 M€** (62,59 en 2024, 61,79 M€ en 2023, 60,65 M€ pour 2022, 61,06 M€ en 2021, 60,71 M€ en 2020, 59,77 M€ en 2019, 58,65 M€ en 2018, 58,44 M€ en 2017, 63,90 M€ en 2016 et 93,31 M€ en 2015).

Elles représentent **5,11 % des dépenses hors frais financiers** (contre 5,56 % en 2024).

Concernant les AC, **les mécanismes financiers mis en place dans le cadre de métropolisation ont conduit la majorité des communes à verser une AC à la Métropole à compter de 2016, alors qu'elles en recevaient une jusqu'en 2015.** En 2025 tout comme l'année précédente, Bordeaux Métropole a reçu de 20 communes une AC en fonctionnement de 113,88 M€, et inversement, a payé 14,89 M€ d'AC aux 8 autres communes, soit une recette nette d'AC en fonctionnement de 98,99 M€ reçue par notre Etablissement.

S'agissant de la **DSM (37,81 M€)**, elle diminue de **3,72 % par rapport à l'année précédente, et représente l'équivalent de 43,44 €/hab versés en 2025.**

Une métropole solidaire de ses communes : **43,44 €/hab** reversés par Bordeaux Métropole en 2025 aux communes membres au titre de la Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM)

Concernant le **FPIC**, le prélèvement opéré sur l'ensemble intercommunal (28 communes + Bordeaux Métropole) s'est élevé à **- 13,57 M€** (-13,93 M€ en 2024), **dont - 7,72 M€ mis à la charge de Bordeaux Métropole** (- 7,88 M€ en 2024) et **- 5,85 M€** à celle des communes membres (- 6,04 M€ en 2024).

Par ailleurs, le droit commun exonère de contribution les communes les plus fragiles. En 2025, cette exonération est totale pour toutes les communes en dotation de solidarité urbaine cible (DSU cible) et les 2 500 premières communes à la dotation de solidarité rurale cible (DSR cible). **Bordeaux Métropole a ainsi pris en charge intégralement les contributions au FPIC des communes de Cenon** (- 0,18 M€), **Floirac** (- 0,12 M€) **et Lormont** (- 0,17 M€) du fait de leur éligibilité à la DSU cible, soit un montant total de **- 0,47 M€ intégré dans ce prélèvement de - 7,72 M€.**

Une métropole solidaire contribuant à la péréquation nationale en faveur des territoires disposant de moins de ressources : **7,72 M€** reversés

DILICO

Institué par l'article 186 de la loi de finances pour 2025, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) est destiné à mettre en réserve, à hauteur de 1 Md€, une part des recettes fiscales 2025 des communes, de leurs Établissements publics à fiscalité propre (EPCI à FP), des départements et des régions.

Les modalités de répartition de la contribution 2025 des EPCI à FP au DILICO dépend d'un indice synthétique basé sur le potentiel fiscal et le revenu par habitant et de la population de l'EPCI.

Les sommes ainsi prélevées seront restituées aux collectivités par tiers sur trois ans, de 2026 à 2028 :

- à hauteur de 90 % de chacun des tiers, elles seront reversées aux collectivités prélevées,
- à hauteur de 10 % de chacun des tiers, elles augmenteront les montants reversés aux collectivités bénéficiaires des fonds de péréquation nationaux (FPIC, fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, fonds de solidarité régional).

En 2025, 141 EPCI à fiscalité propre contribuent au DILICO pour un montant moyen de 8,97 € par habitant.

Bordeaux Métropole est contributrice à hauteur de **16,65 M€ au DILICO**, soit 19,47 € par habitant.

Des dépenses du réseau TBM en très légère baisse

Au titre de la gestion du **réseau des transports en commun TBM**, les mouvements relatifs à la **contribution forfaitaire d'exploitation (CFE et CET)** versée au délégataire KBMM, comptabilisés sur l'exercice 2025 s'établissent à **329,79 M€**. En première lecture, l'impact comptable de l'exploitation du réseau est en baisse de **0,74 %** par rapport au montant exécuté en 2023 de 332,26 M€.

Le montant définitif des dépenses versées au délégataire KBM **sera arrêté** à l'issue des opérations de **clôture annuelle des comptes 2025** de la délégation de service public de transport de personnes, en cours d'élaboration.

Une contribution obligatoire au budget du SDIS encadrée par la loi

Concernant la défense contre l'incendie, la **contribution obligatoire au SDIS** (service départemental d'incendie et de secours de la Gironde) s'est élevée à **73,30 M€**. Elle augmente de 2,86 % par rapport à 2024 (71,26 M€).

Des dispositifs de soutien aux acteurs économiques augmentent en soutien aux acteurs publics et privés

Le montant des subventions versées **aux organismes publics et aux associations** a augmenté (+**4,60 %**) à hauteur de **38,04 M€** par rapport aux versements de 2024 (36,37 M€).

Cette augmentation de 4,60 % constatée en 2025 s'explique principalement par une hausse sur le budget annexe Déchets avec les actions de solidarité internationale et les aides individuelles aux broyeurs. Sur le budget principal par la hausse des subventions versées pour le RER métropolitain, le pacte local des solidarités et la nouvelle subvention à l'Opéra National de Bordeaux.

En 2025, Bordeaux Métropole a réceptionné **859 demandes de subventions** pour une aide au fonctionnement ou à l'organisation de manifestations et actions spécifiques, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2024 (804 demandes).

En 2025, les subventions aux organismes de droit privé associations, entreprises et particuliers (25,02 M€) représentent 66 % des subventions de fonctionnement mandatées sur l'exercice. Le montant des subventions versées aux associations en 2025 s'élève à 24,36 M€, que ce soit au titre d'acomptes de subventions attribuées en 2025 ou de soldes de subventions versées antérieurement. Elles sont en augmentation par rapport à 2024 (21,51 M€ en 2024).

Les subventions aux entreprises sont stables en 2025 (au global 0,66 M€ en 2025 contre 0,65 M € en 2024).

Les dépenses courantes de fonctionnement en baisse

Tous budgets confondus, les **dépenses courantes de fonctionnement** (énergie, fournitures, prestations de services, locations, entretien, maintenance, honoraires, gardiennage...), s'élèvent à **184,25 M€**. Elles sont en recul de **3,28 %** par rapport à 2024 (190,49 M€).

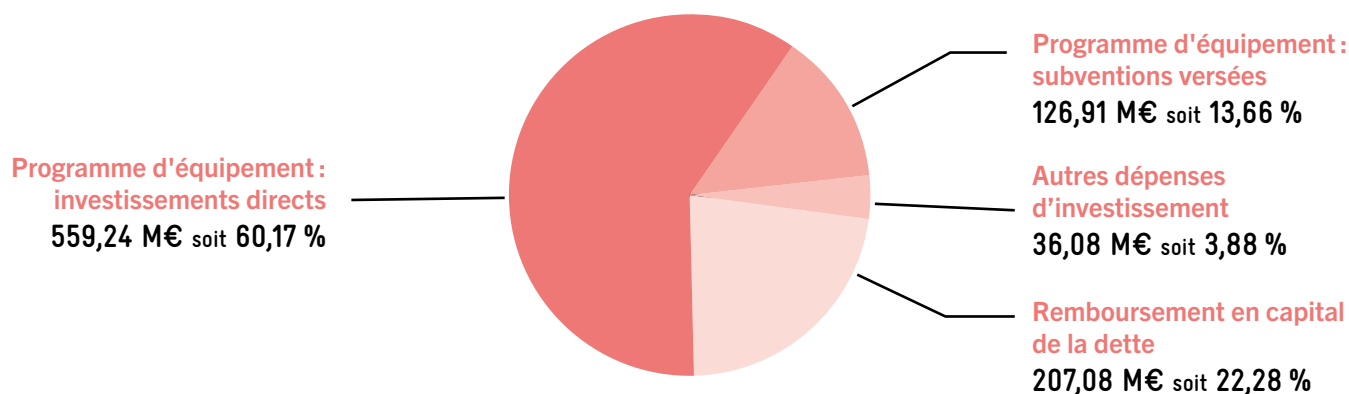
Parmi ces dépenses, figurent, **26,14 M€ de dépenses d'énergie, de fluide et de fournitures, 45,26 M€ de prestations d'entretien et de réparation, 7,87 M€ de remboursement de frais** dont 6,88 M€ remboursés aux communes dans le cadre des conventions de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobilier urbain, **13,64 M€ de locations et charges locatives** et **23,78 M€ de prestations de services**.

Les dépenses réelles d'investissement en hausse

En 2025, le montant total des dépenses d'investissement continue sa progression avec un volume de **929,31 M€**, soit une augmentation de **8,11 %** par rapport à l'année dernière.

Cette hausse s'explique tout particulièrement par l'effet conjugué **du dynamisme du programme d'équipement et du remboursement en capital de la dette**.

Ventilation des dépenses d'investissement (929,31 M€)



Hors remboursement de la part en capital de la dette (207,08 M€ en 2025 contre 113,41 M€ en 2024), les **dépenses d'investissement** représentent **722,23 M€**, en recul de **3,22 %** (après +2,02 % l'année précédente), provenant d'un ralentissement du programme d'équipement⁴ (-3,42 %) et notamment les dépenses d'équipement propres en baisse de 3,79 % (ce qui équivaut à -22,05 M€). Par ailleurs, les dépenses d'immobilisations financières, au contraire, augmentent légèrement à 10,08 M€ (contre 9,73 M€ en 2024).

Les dépenses réelles d'équipement, y compris les subventions d'équipement et fonds de concours, s'élèvent à 686,15 M€ (710,45 M€ en 2024), ce qui représente une baisse en volume de -24,3 M€, (soit -3,42 %).

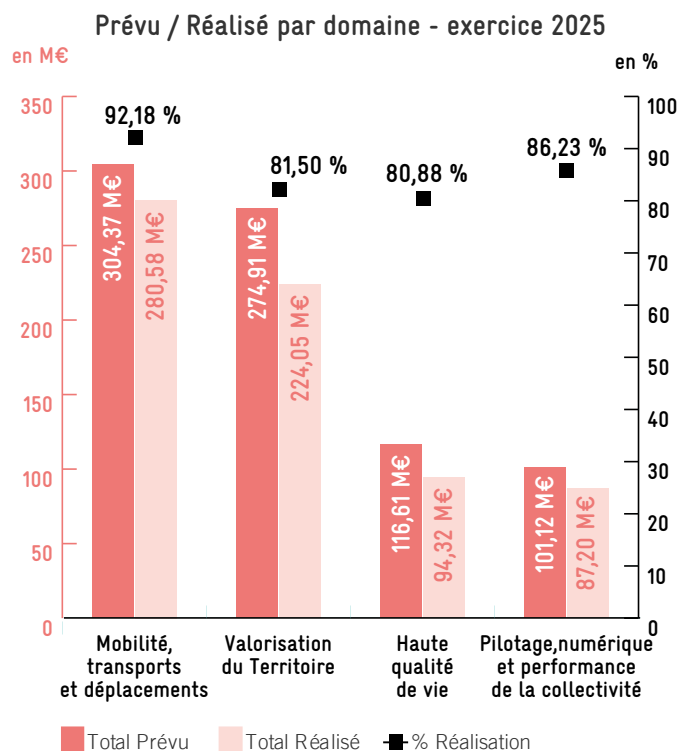
Le rythme des investissements de l'années 2025 reste soutenu, mais en léger retrait par rapport à l'année 2024, avec une réduction des subventions versées et une diminution des dépenses d'équipements par rapport à 2024 (1,73 % en 2024 contre -3,79 % en 2025).

La réalisation des crédits votés

Le **pourcentage des crédits mandatés** ressort à **86,09 %** en 2025, en légère augmentation de **0,45 points** par rapport à 2024 qui était de 85,54 % avec un taux proche quelle que soit la nature des investissements.

Ainsi le **taux de réalisation des investissements directs** progresse à **86,44 %**, soit **+0,8 points**, alors que le **taux de réalisation des investissements indirects** diminue légèrement avec **-0,5 points (84,57 % en 2025** contre 87,07 % en 2024). Même si notre Établissement a peu de maîtrise sur les appels de fonds de ces participations, il n'en demeure pas moins que leur évolution vient impacter le taux de réalisation 2025.

Au cours de l'exercice 2025, tous budgets confondus, le taux de réalisation de **86,09 %**, se répartit par grande politique de Bordeaux Métropole de la manière suivante :



• **Dépenses d'équipement en 2025 : 686 148 074 €**

• **4,7 Md€ de dépenses d'équipement mandatées depuis 2018**

⁴ Les dépenses d'équipement regroupent les chapitres 20,21, 204 et 23.

Le programme d'équipement par grande politique

En millions d'euros	Montants réalisés 2025	Part du réalisé dans le total 2025 en %
Haute qualité de vie	94,32	13,75 %
Pilotage, numérique et performance de la collectivité	87,20	12,71 %
Mobilité, transports et déplacements	280,58	40,89 %
Valorisation du territoire	224,05	32,65 %
TOTAL	686,15	100,00 %

Durant l'exercice 2025, près de 73,54 % (72,95 % l'année précédente) des dépenses du programme d'équipement, investissements directs et indirects confondus, se sont concentrées sur 2 domaines d'activité, à savoir :

- La politique **Mobilité, transports et déplacements** avec plus de **40,89 % des dépenses d'équipement 2025** (280,58 M€).
- La politique **Valorisation du territoire**, cumulant **32,65 %** des dépenses d'équipement 2025 (224,05 M€).

Mobilité, transports et déplacements (280,58 M€)

Le domaine **itinéraires et voies** globalise **130,68 M€** d'investissements, ce qui représente 46,57 % des investissements 2025 du domaine, parmi lesquels :

- Les dépenses d'aménagements **voirie de proximité** ont représenté **55,36 M€** en 2025, en diminution de 4,88 % par rapport à 2024 (58,21 M€). Les réalisations **du FIC (fonds de proximité voirie)** atteignent **43,94 M€** contre 48,69 M€ en 2024 et **les dépenses d'aménagements de proximité** s'établissent à **3,13 M€** (après 4,7 M€ en 2024),
- **29,4 M€** de contribution aux **travaux d'aménagement de voirie intercommunale**,
- **21,87 M€** de dépenses pour **l'entretien et la réhabilitation des ponts**, et notamment **13,31 M€** de dépenses pour la réhabilitation du pont de pierre et **5,97 M€** pour la construction du Pont Simone-Veil,
- **11,25 M€** pour les opérations de **renouvellement de mobilier urbain et de plantations**,
- **2,51 M€** pour les opérations de modernisation des armoires de contrôle, de mise en conformité et la politique de suppression **des carrefours à feux**,
- **0,75 M€** de contribution aux travaux d'**amélioration de la rocade**, conformément au partenariat signé avec l'État, avec la poursuite de la mise à 2x3 voies.

Les **transports en commun** concentrent près de 45,03 % des investissements 2025 du domaine, soit **126,33 M€** (100,46 M€ en 2024), avec principalement :

- **39,17 M€** pour les travaux de transport en commun en site propre avec notamment 34,94 M€ pour les projets d'extension des différentes lignes de **Bus express** ;
- **30,13 M€** pour financer les opérations liées à la mise en œuvre du **RER métropolitain** (étude de préfiguration, axe Libourne-Arcachon, PEM Talence Médoquine, ...) ;
- **19,56 M€** de dépenses pour l'acquisition d'autobus ;
- Les travaux de **restructuration du dépôt de bus Lescure et de création d'un 3^e dépôt** ont mobilisé une enveloppe de **11,78 M€** ;
- **8,2 M€** de dépenses affectées à l'amélioration de **la vitesse commerciale du réseau de bus** ;
- **4,97 M€** de dépenses destinées **aux pôles multimodaux** ;
- **3,73 M€** destinés **aux navettes fluviales**.

Les déplacements et stationnement ont donné lieu à 23,57 M€ de dépenses, dont principalement :

- **6,5 M€** ont été mobilisés pour le déploiement du **Plan Marche**. La poursuite des études et la mise en œuvre des premiers travaux du réseau **Vélo Express (ReVE)** ont également mobilisé **12,7 M€** de crédits ;
- **La mobilité électrique** aura mobilisé une enveloppe de **1,13 M€** pour notamment accompagner **le déploiement de nouvelles bornes de recharge électrique** conformément à la dynamique impulsée par le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge de Véhicule Electrique.

Valorisation du territoire (224,05 M€)

Les dépenses d'équipement effectuées au sein de la politique **Valorisation du territoire** ont été principalement destinées à l'**habitat, le logement et le renouvellement urbain** avec 34,71 % des dépenses totales de la politique Valorisation du territoire (contre 29,76 % en 2024) et à l'**aménagement urbain et patrimonial** avec 30,24 % (25,11 % l'année dernière), suivi par la **croissance des entreprises et du territoire** comptabilisant 10,99 % des dépenses (14,71 % en 2024), le **rayonnement métropolitain** avec 8,49 % (5,96 % en 2024), les **grandes infrastructures** avec 3,12 % mais aussi la politique foncière avec 3,09 % (10,92 % en 2024).

L'**habitat, le logement et le renouvellement urbain** concentrent **77,76 M€** de dépenses, dont :

- **41,81 M€ au titre des soutiens à l'habitat** (52,83 M€ en 2024 soit - 20,86) dont :
 - Près de **25 M€** pour le développement de l'offre sociale du parc public avec 2 427 logements agréés (3 536 en 2024) dont 31 % pour les plus modestes (un doublement par rapport à 2024), 46 % des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe des bailleurs. 73 % des logements agréés en 2025 sont situées dans des communes déficitaires SRU. Sur l'accession, 72 PSLA ont été agréés et, au 1er août 2025, 205 BRS avaient été livrés sur le territoire. En 2025, ont ainsi été versés plus de 16,3 M€ au titre des aides à l'équilibre d'opération et près de 8 M€ au titre de la délégation des aides à la pierre.
 - Près de **15,17 M€** (19,2 M€ en intégrant les aides du plan climat logement-copropriétés) au titre de l'amélioration durable du parc privé avec 1900 logements agréés dont 1 520 en copropriétés et la signature du pacte territorial avec l'Etat le 18 mars 2025. S'agissant des copropriétés en difficultés (1,45 M€), lancement des travaux sur la copropriété du Burck (Iris et Géraniums), poursuite des travaux sur Palmer avec en parallèle la mission de création d'une AFUP pour l'aménagement des espaces extérieurs et la résidentialisation. Enfin à noter le maintien à un niveau élevé des versements pour le compte de l'ANAH (13 M€) et la nette progression des aides du plan climat pour les copropriétés (3,8 M€ contre 1,3 M€ en 2024).
 - **1,57 M€** au titre des actions en faveur des gens du voyage et de l'habitat solidaire avec notamment le lancement des travaux de réhabilitation de l'aire d'Eysines-Le Haillan, le démarrage de la résorption sur site du bidonville du chemin du Phare à Mérignac.
- **35,96 M€** de dépenses réalisées dans le cadre de la **politique de la ville** (24,93 M€ en 2024), dont 4 M€ versés aux communes et **31,86 M€** pour favoriser le renouvellement urbain avec comme chiffres clefs pour les 11 PRU : **la réalisation de 3 495 logements neufs, 9 748 logements réhabilités et/ou résidentialisés et 1 473 logements démolis**. Plus particulièrement :
 - **6,44 M€** pour la rénovation de Bordeaux **les Aubiers** avec notamment la démolition du groupe scolaire J. Monnet, le solde des paiements du groupe scolaire Louise Michel et le démarrage des travaux sur le groupe scolaire Lac 2 ;
 - **4,2 M€** de dépenses pour **Cenon Palmer, Sarailière, 8 mai 1945**, avec l'engagement des travaux sur l'école Alain Fournier et la poursuite des travaux d'espaces publics ;

- Près de **3,9 M€** d'action d'accompagnement pour **Floirac Dravemont ont été versé**, notamment pour la livraison de la halle commerciale et des espaces publics associés, la maîtrise foncière de l'ancienne galerie, la résidentialisation de BPC (345 logements) et le démarrage de celle de Jules Verne (280 logements) ;
- **3,28 M€ pour le quartier Avenir à Bassens** avec la livraison des voies périphériques et la finalisation des voies internes, mais aussi l'achèvement des réhabilitations des résidences Clos Prévert et Lafayette ;
- **2,7 M€ en faveur du centre ancien de Bordeaux** dont 2,4 M€ de participation à la concession en cours qui a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- **2,43 M€ pour l'opération Benauges-Joliot Curie** sur les 3 villes de Cenon, Bordeaux et Floirac avec notamment la démolition partielle et le réaménagement de l'ancien collège Jacques-Ellul ;
- **1,3 M€ pour le quartier du Grand Parc** à Bordeaux au titre des espaces publics (notamment la rue François Lévêque et rue du Docteur Schweitzer) ;
- **1,15 M€ pour le quartier Carriet** à Lormont pour les travaux d'espaces publics ;
- Enfin **4,5 M€ de participations** ont été versés aux bailleurs en soutien de leurs opérations de démolition, réhabilitation et renouvellement de l'offre sur les projets de renouvellement urbain.

L'**aménagement urbain et patrimonial** comptabilise **67,76 M€** de dépenses réalisées en 2025, avec notamment :

- **22,8 M€** de participation à l'équilibre et à la réalisation d'ouvrages (équipements publics), selon le traité de concession d'aménagement avec la SPL La Fab, dont **8,5 M€** destinés à l'opération « **Mérignac-Soleil** », **2,4 M€** pour l'opération **Mérignac Marne**, **4,7 M€** pour l'opération sur le **centre-ville du Haillan**, **3,75 M€** au titre du financement des **besoins scolaires générés par ces opérations d'aménagement**, **3 M€** pour l'opération **Bruges Terrefort** et **1,4 M€** pour la **ZAC route de Toulouse**.
- **19,1 M€ ont été versés dans le cadre de l'OIN** dont 5 M€ pour le protocole partenarial, 6,6 M€ selon le protocole cadre portant sur la réalisation de la **ZAC Garonne-Eiffel** et 7,5 M€ au titre du protocole de la **ZAC Saint-Jean Belcier** ;
- Près de **6,34 M€** au titre des réalisations des PAE dont 3,54 M€ de travaux concernant le PAE Bassins à flots, 2,8 M€ au titre de réalisations du PAE Ausone à Bruges et 0,47 M€ pour celui du Chay au Taillan-Médoc ;
- **6,2 M€** ont été versés pour la **ZAC Bastide Niel** dont près de 0,9 M€ à la SNCF au titre de la reconstitution d'offre dans le cadre des acquisitions du faisceau ferroviaires et 5,3 M€ pour la réalisation du groupe scolaire 2 ;
- **4,26 M€** de dépenses d'acquisitions de fonciers, d'études, d'aménagements d'espaces et équipements publics y compris du groupe scolaire Elsa-Triolet sur le **secteur Brazza**.

La **croissance des entreprises et du territoire** avec **24,63 M€** et notamment :

- **10,51 M€** pour les dépenses liées à l'**OIM Bordeaux Bordeaux Aéroport** dont 7,9 M€ pour l'acquisition d'îlots foncier dans le cadre de l'opération OIM Bordeaux Aéroport ;
- **7,16 M€** pour les dépenses liées à l'**OIM Bordeaux InnoCampus** dont 0,498 M€ d'études (poursuite de l'étude de la maîtrise d'œuvre urbaine et des plans de gestion des compensations environnementales extra-rocade), **1,88 M€ d'acquisitions foncières** (Pessac Avenue Gustave-Eiffel et Avenue du Bourgaillh), **4,79 M€** pour la poursuite de travaux d'aménagement (passerelle A63, Bioparc, Magellan et carrefour Alouette à Pessac) ;
- **2,91 M€** dans le cadre d'aménagement de zone d'activité économique ;
- **0,79 M€** pour le plan d'action ESS.

Le **rayonnement métropolitain** concentre **19,02 M€** de dépenses, dont :

- **9 M€** de dépenses liées à l'extension et la rénovation de la Maison des sports les Iris à Lormont ;
- **3,92 M€** de dépenses pour la rénovation du musée de la Création Franche ;
- **2,87 M€** de soutien aux équipements nautiques communaux (Piscine du Grand Parc à Bordeaux, Cenon et Lormont) ;
- **1,38 M€** de dépenses pour le Stade Matmut Atlantique, avec en particulier les redevances 2025 liées aux coûts de gros entretien et renouvellements (0,93 M€) et 0,28 M€ de reprises de biens auprès de Stade Bordeaux Atlantique (SBA) ;
- **0,46 M€** pour le soutien aux centres de formation ;

La **Politique Foncière**, avec **6,93 M€** de dépenses, avec principalement :

- **4,9 M€** d'acquisitions pour des réserves foncières et **1,26 M€ d'acquisitions immobilières pré-opérationnelles**. Un rapport de présentation du bilan des acquisitions (et cessions) 2025 est présenté en complément du compte financier unique ;
- **0,8 M€ de travaux de démolitions de bâtis** (déconstruction, dépose, dépollution, etc) concernant des parcelles destinées à être mises en réserves foncières.

Il est à noter par ailleurs **6,98 M€** de dépenses en **Grandes Infrastructures** via le financement apporté à la SNCF pour financer des études, des travaux préparatoires et les premières acquisitions foncières du **projet d'Aménagement Ferroviaire Sud Bordeaux (AFSB)** à hauteur de **5,33 M€**.

L'**Enseignement supérieur, recherche et innovation** a mobilisé **5,88 M€** de dépenses dont 1,87 M€ pour le soutien à l'implantation de l'école d'ingénieurs YNCREA et à la rénovation du restaurant universitaire n°1, 2,05 M€ de subventions d'investissement pour le CPER 2021-2027, 1,13 M€ pour l'aménagement des espaces publics aux abords de la station de tramway François Bordes à Pessac, dépenses d'investissement qui visent à rénover et redynamiser les sites universitaires.

Les dépenses en faveur de la **connaissance et la préservation de la nature** représentent **11 M€** consacrées notamment au projet « **Un million d'arbres** » avec **6,3 M€** pour les projets d'aménagement de la **Brazzaligne** et du **parc des Jalles (2,7 M€)**. Près d'1 M€ a été consacré aux actions de la stratégie biodiversité et 1,3 M€ à des subventions d'investissement aux communes.

Des dépenses concernant l'**attractivité du territoire** à hauteur de **4,17 M€** dont 2,98 M€ consacrés à l'offre touristique et notamment 1,96 M€ pour les travaux des pontons et 0,82 M€ dédiés aux investissements des équipements fluviaux.

Pilotage, numérique et performance de la collectivité (87,20 M€)

Ce sont **87,20 M€** consacrés au développement du **numérique et de l'e-administration**, contre 98,20 M€ en 2024.

Les principales dépenses sont : 16,65 M€ afin de maintenir un système d'information commun performant et sécurisé, 3,48 M€ affectés au développement urbains et à la qualité de vie, 3,09 M€ dans le cadre de l'E-administration, 3,9 M€ dans l'aménagement du réseau fibre métropolitain et 1,9 M€ dans le déploiement de la fibre à haut débit.

Près de **44,98 M€** de dépenses liées à la **Performance de la collectivité** (dont 20,27 M€ en aménagements, réparations, réhabilitation et mobiliers des groupes scolaires, 14,67 M€ en renouvellement de véhicules ainsi que **8,07 M€** d'acquisitions et de travaux dans le cadre de la gestion des bâtiments administratifs).

Haute qualité de vie (94,32 M€)

Les dépenses d'équipement effectuées dans le cadre de la politique **haute qualité de vie** se sont réparties entre le domaine de l'**eau et assainissement** (57,65 % des dépenses), la collecte et traitement des **déchets ménagers** (20,08 %), la **prévention des risques** (9,03 %), l'**énergie et climat** (8,95 %), la **gestion des parcs et du patrimoine arboré** (2,22 %), et les **activités funéraires** (1,84 %).

Parmi les **54,37 M€** de dépenses d'**eau et assainissement** réalisées en 2025 :

- **38,65 M€** pour les **ouvrages d'eaux usées**, dont 32,84 M€ pour la poursuite de la création et du renouvellement du réseau intégrant le développement de réseaux structurant, le développement des réseaux locaux
- Le **renouvellement des réseaux d'eaux pluviales** a mobilisé **15,63 M€** dont 9,6 M€ notamment pour le renouvellement du réseau et 3,52 M€ pour la création et développement du réseau.

Sur les **18,94 M€** de dépenses liées à la collecte et traitement des **déchets ménagers** :

- **11,4 M€** consacrés à des dépenses d'**aménagement et construction d'équipement de collecte de déchets en porte à porte** ;

- **3,64 M€** de dépenses relatives à l'**acquisition de matériel** (roulant, bacs, bornes enterrées, bennes amovibles, autres...) et notamment pour la collecte des déchets en porte à porte et en apport volontaire ;
- **1,85 M€** de dépenses pour l'**aménagement et des projets de construction notamment la construction d'équipements pour la collecte en apport volontaire**.

Les **8,52 M€** de dépenses liées à la **prévention des risques**, ont été consacrée essentiellement à :

- **6,99 M€** pour le **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)** ;
- **0,86 M€** consacrés à la création ou au **renouvellement des hydrants** (bornes incendies) ;
- **0,62 M€** pour la **lutte contre les nuisances sonores** et la **prévention des risques naturels et technologiques**.

Avec **8,44 M€** de dépenses liées à l'**énergie et climat**, ont été financés :

- **6,07 M€** de dépenses liées au **Plan Climat Logements**, avec 2,24 M€ pour les logements individuels et 3,83 M€ pour les logements en copropriétés ;
- **0,98 M€** dans le cadre de la réalisation et du fonctionnement des différents **réseaux de chaleur** ;
- **0,87 M€** de travaux d'**extension de réseau d'électricité**.

Concernant la **gestion des parcs et du patrimoine arboré**, **2,09 M€** ont été dépensés dont :

- **1,32 M€** de dépenses pour l'**acquisition de matériels, de matériels roulants et d'équipements** pour les espaces verts

Au sein des autres secteurs, il est à noter **0,60 M€** de **travaux d'aménagements du parc cimetière rive gauche**, ainsi que **0,87 M€** pour le **parc cimetière rive droite**.

Légère augmentation des autres dépenses d'investissements

Elles passent de 35,77 M€ en 2024 à **36,08 M€** au cours de l'année 2025 (+ 0,86 %).

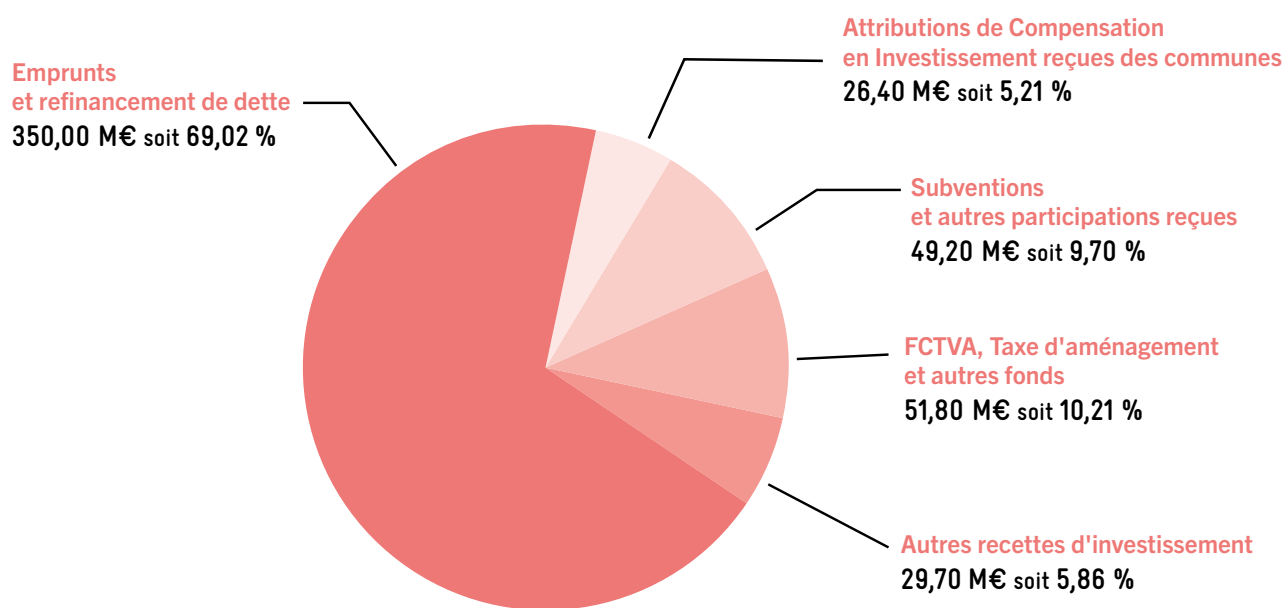
Sont comptabilisés entre autres :

- **11,61 M€** de **versements de taxe d'aménagement et de taxe locale d'équipement aux communes** ;
- **10,08 M€** d'**immobilisations financières (9,73 M€ en 2024)** dont 7,07 M€ d'écritures de régularisation (liées aux participations versées depuis 2020 pour le financement des UVE Bègles et Cenon), à la demande de la Direction des Finances Publiques (DGFIP) qui préconise l'utilisation du compte spécifique 2764 à la place du compte 20422 ;
- **8,5 M€** de dépenses effectuées pour le **compte de tiers**.

Nette baisse des recettes réelles d'investissement, en revanche une mobilisation d'emprunts toujours soutenue

Y compris le résultat d'exploitation affecté en réserves fin 2024 (67,08 M€), les recettes d'investissement s'élèvent au total à 574,18 M€, en diminution de -34,06%. Elles comprennent la mobilisation de 350 M€ d'emprunts (contre 504,94 M€ l'année précédente).

Ventilation des recettes d'investissement (hors résultat d'exploitation affecté en réserve) :



Hors résultat d'exploitation affecté en réserves (67,08 M€) et hors emprunts mobilisés (350 M€), les recettes réelles de l'année 2025 atteignent **157,10 M€** (- 16,60 % par rapport à 2024) comprenant :

- **44,89 M€** de **FCTVA** versé par l'État au titre des investissements 2023 ;
- **26,40 M€** d'**attributions de compensation en investissement (ACI)** reçues des communes ;
- **14,9 M€** de **crédits délégués par l'État** pour des actions d'amélioration des logements (8,90 M€) et pour le financement des logements sociaux (6 M€) ;
- **8,78 M€** de **recettes d'amendes de police** en hausse de 5,35 % par rapport au produit 2024 (8,33 M€), conséquence de la hausse du montant à répartir (au titre de 2024) et à la hausse du nombre d'amendes recensées en 2023. Pour mémoire, ce produit doit être affecté au financement des opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière ;
- **6,90 M€** au titre des **taxes d'aménagement**, soit une diminution de 62,14 % (- 11,33 M€) par rapport à 2024, dont 1,57 M€ de taxe d'aménagement en secteur à taux majoré ;
- **6,29 M€** de subventions reçues de la Région (3 M€), de l'État (1,5 M€), du Département (1 M€) et la ville de Mérignac (0,79 M€) pour la **construction du stade nautique** ;
- **2,5 M€** de subvention versée par l'État au titre du financement des différents **PAE et PUP** ;
- **1,66 M€** de subventions reçues pour la restauration d'**ouvrages fluviaux de voirie** pour la presqu'île d'Ambès et de Bègles ;
- **1,4 M€** de subvention reçue pour la **ZAC Saint-Jean Belcier**.

L'encours de dette continue de progresser

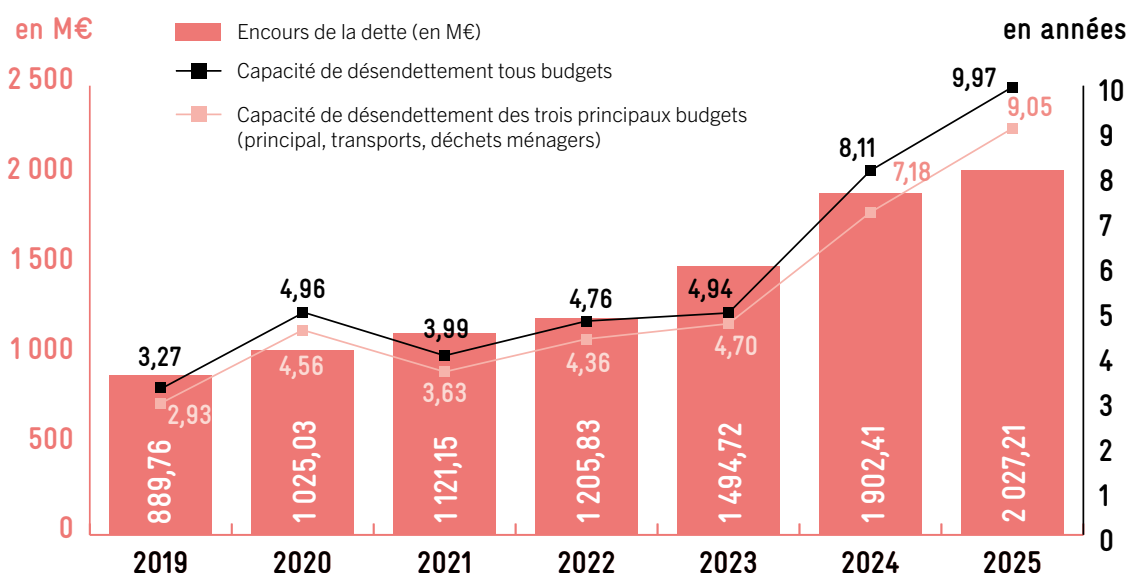
L'**encours de dette** s'élève au total à **2,027 Mds€** au **31 décembre 2025**, contre 1,902 Mds€ au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 6,56 % qui s'explique par la mobilisation de 350 M€ d'emprunts nouveaux en 2025 contre **521 M€ en 2024**, dont 65 M€ mobilisés pour financer le développement des transports en commun.

L'augmentation nette (les mobilisations de nouveaux emprunts moins les amortissements du capital de l'année) de l'encours de dette du budget consolidé de la Métropole s'établit ainsi à 143 M€ à la fin de l'exercice 2025 en partie sous l'effet du remboursement complet de la dette du Stade de Bordeaux.

L'**annuité consolidée** de la dette s'élève à **248,49 M€** contre 146,39 M€ en 2024. Elle est constituée de 207,08 M€ d'amortissement de capital (113,34 M€ en 2024) et 41,41 M€ de charges financières (33,06 M€ en 2024). L'annuité de la dette est très élevée en raison de l'amortissement exceptionnel de la dette du Stade. En retraitant cette opération exceptionnelle l'amortissement du capital courant de l'année s'élève à 137,45 M€ et l'annuité passe à 180,05 M€ contre 248,49 M€ constatée à la fin de l'année.

Focus sur la capacité de désendettement

La forte mobilisation des emprunts des trois dernières années pousse l'encours de la dette à plus de 2 Md€ (+ 533 M€ d'encours entre 2023 et 2025). Couplée à une épargne brute perd 94 M€ sur la même période, la capacité de désendettement⁵ tous budgets confondus passe ainsi de 4,70 ans en 2023 à 7,18 ans en 2024 puis 9,05 à la fin de l'année 2025.



Si l'on observe uniquement l'évolution du budget principal, du budget annexe transports et des déchets ménagers, l'encours de dette semble peser plus lourd au regard d'une épargne brute contrainte (9,97 ans).

La dette métropolitaine présente un profil très sécurisé avec 98,68% de son encours classé sans risque en catégorie 1-A et seulement 1,32% classés 2-B avec un risque faible.

Enfin, l'indicateur de **capacité de désendettement traduit** une augmentation régulière de l'encours de dette pour s'établir en fin de l'exercice 2025 avec 9,05 années contre 7,19 années en 2024.

La capacité de désendettement s'établit à **9,05 années** au 31 décembre 2025 pour **7,18 années** en 2024

⁵ La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la collectivité, si la totalité de l'autofinancement (ou l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement y était consacrée. Mesurée en années, elle est égale au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée au cours de l'exercice considéré.

L'analyse de l'annexe environnementale

La loi de finances pour 2024 prévoit que les collectivités territoriales annexent à leur compte administratif ou compte financier unique (CFU) un état intitulé « **Impact du budget pour la transition écologique** » en 2025. L'objectif poursuivi est de coter l'impact environnemental des dépenses exécutées et de **valoriser ainsi les choix d'investissements ayant un impact positif sur l'environnement**. Bordeaux Métropole anticipe cette exigence depuis 2021 en publiant un **Budget vert** fondé sur la méthodologie de l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE).

Le **déploiement de l'analyse des différents axes de l'annexe environnementale est progressif** : en 2025, la cotation ne concernait que le seul axe 1 « atténuation du changement climatique » auquel s'est ajouté en 2026, dans le cadre du CFU 2025, l'axe 6 « Biodiversité ».

À compter de 2028, s'ajouteront aux deux précédents : l'axe 2 « adaptation au changement climatique », l'axe 3 « eau », l'axe 4 « économie circulaire » ainsi que l'axe 5 « pollutions ».

Cadre méthodologique

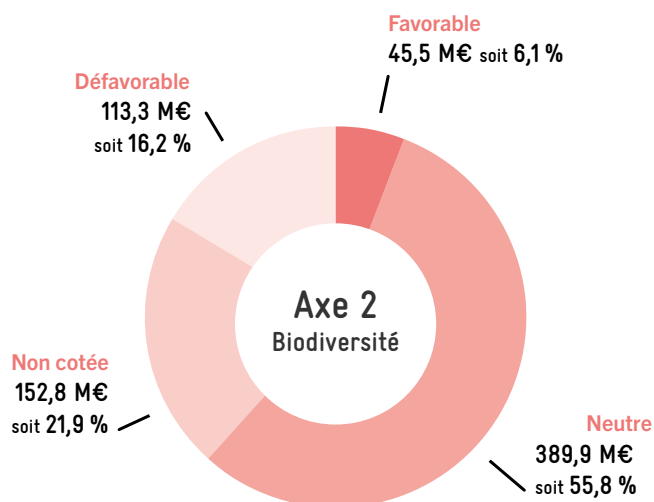
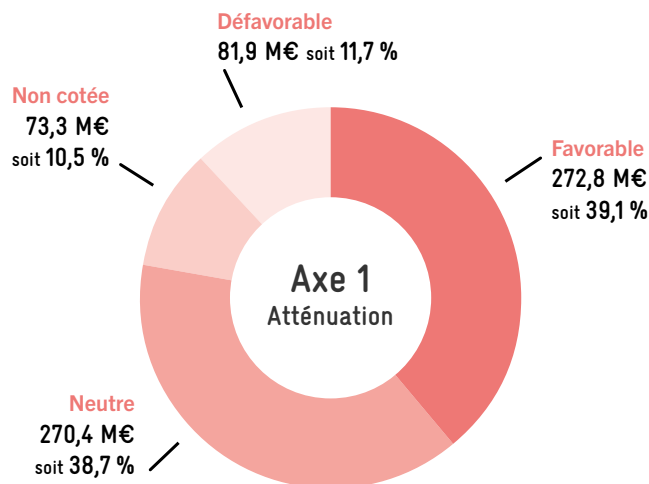
L'ensemble des guides méthodologiques appliqués dans le cadre de l'annexe environnementale est disponible sur le portail des collectivités locales : www.collectivites-locales.gouv.fr/gerer-les-finances-publiques-locales/budget/budget-vert-des-collectivites.

Le périmètre analysé dans le cadre du CFU 2025 de Bordeaux Métropole est de **698,4 M€ de dépenses d'équipement** (incluant également des participations et créances et des immobilisations financières). Les dépenses sont cotées pour l'exercice 2025 suivant deux axes :

- **Axe 1 – Atténuation du changement climatique** : correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la réduction des gaz à effet de serre et le développement de puits de carbone. Par exemple, un investissement dans une ligne de tramway ou un itinéraire cyclable est coté « favorable » car il substitue des modes de déplacement à faibles émissions aux mobilités carboniques. À l'inverse, des travaux d'infrastructure routière générateurs de trafic sont cotés « défavorables ».

- **Axe 6 – Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles** : correspond aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. La cotation est basée sur le cadre national établi avec France Urbaine et la CDC Biodiversité. Par exemple, l'artificialisation et/ou la dérogations espèces protégées implique une cotation défavorable. A contrario, les démarches visant à promouvoir la biodiversité (BiodiverCity, Effinature, etc.) assurent une cotation favorable.

Résultats de l'annexe : CFU 2025 - 698,4 M€



Au titre de l'axe « atténuation », les dépenses favorables représentent 273 M€ et reflètent les investissements importants réalisés en faveur de la mobilité et des transports décarbonés (198 M€) notamment s'agissant des Bus express, du RER métropolitain, et des acquisitions de bus électriques. À l'inverse, les dépenses défavorables sont évaluées à 82 M€ et sont concentrées notamment sur la politique bâtiminaire et son impact en termes d'artificialisation des sols, ainsi que sur les véhicules thermiques.

S'agissant de l'axe « biodiversité », les dépenses favorables s'élèvent à 42,5 M€ et concernent notamment des opérations de végétalisation, d'aménagements paysagers, de créations de voies vertes ou d'espaces verts. Les dépenses défavorables sont de 113 M€ et concernent notamment les opérations d'aménagement et le secteur bâtiminaire en raison des impacts liés à la consommation foncière et à l'imperméabilisation des sols.

ANNEXES

- Comptes administratifs agrégés de Bordeaux Métropole
- Dépenses d'équipement mandatées de 2020 à 2025
- Données synthétiques de la situation financière

COMPTES ADMINISTRATIFS AGRÉGÉS DE BORDEAUX MÉTROPOLÉ

Synthèse de 2019 à 2025

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement	1 221 898 066,09	1 190 556 239,81	1 274 439 858,58	1 280 387 419,28	1 426 635 314,11	1 433 632 751,67	1 419 891 061,99
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions)	1 187 156 162,59	1 176 721 916,73	1 257 347 302,53	1 250 202 293,84	1 408 219 826,70	1 423 823 306,57	1 405 302 232,44
<i>Dont : produits fiscaux (y compris compensations fiscales)</i>	<i>349 456 978,00</i>	<i>357 004 526,00</i>	<i>246 909 797,00</i>	<i>243 919 665,00</i>	<i>196 006 548,00</i>	<i>212 106 451,00</i>	<i>225 686 638,00</i>
Fraction compensation, TFPB, substitution TH résidence principale			118 631 473,00	129 996 812,00	133 545 715,00	133 506 518,00	134 223 528,00
Fonds National de Péréquation pertes produit TP Ets France Télécom	0,00	0,00	0,00	0,00	84 631 021,00	84 571 572,00	84 452 875,00
Fraction compensatoire de la CVAE					0,00	0,00	0,00
DCRTP + FNGIR	96 658 642,00	96 433 016,00	96 433 016,00	96 433 016,00	96 433 016,00	96 140 315,00	90 687 914,00
Versement Transports	194 827 152,01	190 688 968,88	201 703 808,76	216 821 319,57	230 216 698,59	240 909 693,33	247 742 962,51
TEOM	99 362 557,00	102 026 519,00	104 167 416,00	96 657 002,00	98 727 515,00	102 944 344,00	106 295 134,00
Attribution de compensation versée par communes	96 524 775,00	101 637 574,00	102 557 462,00	104 967 264,00	106 063 785,00	112 037 655,00	113 879 791,00
Pénalité versée par communes art. 55 loi SRU (Logts. sociaux)	1 203 091,36	995 080,06	894 177,50	1 269 601,91	1 137 338,01	976 199,69	0,00
Produits de cessions	34 741 903,50	13 834 323,08	17 092 556,05	30 185 125,44	18 415 487,41	9 809 445,10	14 588 829,55
Remb° par l'Etat de TVA versée à tort par la CUB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Soulte versée par le CG 33 pour transfert à CUB voirie départ°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses courantes de fonctionnement (hors frais financiers)	866 379 004,98	934 930 215,95	931 533 007,43	956 173 633,21	1 068 309 261,58	1 124 694 152,19	1 138 149 418,28
<i>Dont : personnel</i>	<i>253 403 453,79</i>	<i>261 898 719,01</i>	<i>268 633 803,72</i>	<i>280 816 446,93</i>	<i>299 295 758,56</i>	<i>324 015 099,57</i>	<i>339 029 575,19</i>
<i>Prix forfaitaire d'exploit. y.c t.P. Réseau transports</i>	<i>239 719 953,00</i>	<i>247 909 000,00</i>	<i>234 898 194,09</i>	<i>249 988 792,09</i>	<i>312 718 272,88</i>	<i>332 261 030,13</i>	<i>329 790 633,40</i>
<i>Contribution financière au SDIS</i>	<i>60 797 698,37</i>	<i>61 405 675,35</i>	<i>62 124 121,75</i>	<i>63 055 983,58</i>	<i>66 978 065,76</i>	<i>71 257 964,16</i>	<i>73 296 972,12</i>
<i>Attribution de compensation versée aux communes</i>	<i>16 468 855,00</i>	<i>16 416 040,00</i>	<i>16 389 457,00</i>	<i>16 355 233,00</i>	<i>15 619 238,00</i>	<i>15 433 812,00</i>	<i>14 888 832,00</i>
<i>Prélèvement sur T.P. au profit du F.D.P.T.P.</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Fonds de Péréquation Recettes Fiscales Interco® & Communales (FPIC)</i>	<i>8 722 983,00</i>	<i>8 871 898,00</i>	<i>8 671 803,00</i>	<i>8 356 894,00</i>	<i>7 873 632,00</i>	<i>7 884 079,00</i>	<i>7 715 992,00</i>
<i>Autres restitutions de fiscalité au titre dégrèvements (Tascom,...)</i>	<i>303 256,30</i>	<i>546 162,05</i>	<i>262 015,58</i>	<i>257 719,72</i>	<i>1 390 875,04</i>	<i>2 099 009,18</i>	<i>17 074 108,04</i>
<i>Dotation de Solidarité Métropolitaine</i>	<i>34 582 317,21</i>	<i>35 425 416,63</i>	<i>35 997 358,54</i>	<i>35 933 876,67</i>	<i>38 298 776,38</i>	<i>39 268 861,53</i>	<i>37 807 542,31</i>
<i>Subvention d'équipement & fonds de concours</i>							
Résultat brut	355 519 061,11	255 626 023,86	342 906 851,15	324 213 786,07	358 326 052,53	308 938 599,48	281 741 643,71
Résultat brut hors produit de cessions	320 777 157,61	241 791 700,78	325 814 295,10	294 028 660,63	339 910 565,12	299 129 154,38	267 152 814,16
Intérêts (avec paiement ICNE en N+1 compris) et frais financiers divers	17 004 077,19	17 150 782,81	16 799 188,81	17 617 550,85	21 938 568,08	34 368 597,96	43 134 793,64
Épargne brute	338 514 983,92	238 475 241,05	326 107 662,34	306 596 235,22	336 387 484,45	274 570 001,52	238 606 850,07
Épargne brute hors produits de cession	303 773 080,42	224 640 917,97	309 015 106,29	276 411 109,78	317 971 997,04	264 760 556,42	224 018 020,52
Remboursement dette en capital	57 962 323,79	74 734 453,25	81 535 306,43	84 317 620,86	96 951 688,17	113 409 325,60	207 076 620,15
Indemnités et remboursements sur autof.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annuités d'emprunt (Capital + frais financiers)	74 966 400,98	91 885 236,06	98 334 495,24	101 935 171,71	118 890 256,25	147 777 923,56	250 211 413,79
Autres remboursement de dettes							
Autofinancement courant	280 552 660,13	163 740 787,80	244 572 355,91	222 278 614,36	239 435 796,28	161 160 675,92	31 530 229,92
Autofinancement courant hors produit des cessions	245 810 756,63	149 906 464,72	227 479 799,86	192 093 488,92	221 020 308,87	151 351 230,82	16 941 400,37
Ressources d'investissement	400 703 378,40	368 412 223,80	283 387 944,50	340 407 943,19	522 257 749,54	693 300 991,13	507 101 934,45
<i>Dont : Pénalité versée par communes art. 55 loi SRU (Logts. sociaux)</i>							
<i>Dont : emprunts & avances</i>	<i>260 000 000,00</i>	<i>210 000 000,00</i>	<i>130 000 000,02</i>	<i>169 000 000,03</i>	<i>330 000 000,00</i>	<i>504 940 000,00</i>	<i>350 000 000,00</i>
<i>Dont : emprunts refinçant indemnités</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Dépenses réelles investissement (- cpte 16)	573 677 099,58	474 871 561,27	554 831 220,38	630 676 328,17	731 419 943,55	746 222 464,70	722 230 427,36
<i>Dont : dépense d'équipement (20, 21, 23 & 204 à compter de 2006)</i>	<i>530 328 641,23</i>	<i>438 236 934,90</i>	<i>438 236 934,90</i>	<i>573 291 244,31</i>	<i>669 902 681,31</i>	<i>710 449 276,78</i>	<i>686 148 073,94</i>
Pour mémoire : dépense d'équipement avec subvention d'équipement en section de fonctionnement	530 328 641,23	438 236 934,90	438 236 934,90	573 291 244,31	669 902 681,31	710 449 276,78	686 148 073,94
Intégration ONB résultats Syndicats (3 Aires Gens du voyage / SIJALAG & SPIRD)		922 171,15			576 675,82	-280 718,07	0,00
Variation du fonds de roulement	107 578 938,95	57 281 450,33	-26 870 919,97	-67 989 770,62	30 273 602,27	108 239 202,35	-183 598 262,99
Fonds de roulement initial (corrigé* le cas échéant)	30 062 554,74	137 641 493,69	195 845 115,17	168 974 195,20	100 984 424,58	131 834 702,67	239 793 186,95
Fonds de roulement final	137 641 493,69	195 845 115,17	168 974 195,20	100 984 424,58	131 834 702,67	239 793 186,95	56 194 923,96
Ratios							
Épargne brute / prod. de fonctionnement (hors produit des cessions)	25,59 %	19,09 %	24,58 %	22,11 %	22,58 %	18,60 %	15,94 %
Autofinancement courant / prod. Fonct. (Hors produit des cessions)	20,71 %	12,74 %	18,09 %	15,36 %	15,70 %	10,63 %	1,21 %
Annuité emprunt/ produits de fonctionnement (hors produit des cessions)	6,31 %	7,81 %	7,82 %	8,15 %	8,44 %	10,38 %	17,80 %
Emprunts exercice / dépenses équipement	49,03 %	47,92 %	29,66 %	29,48 %	49,26 %	71,07 %	51,01 %
FDR / (charges courantes fct. + Annuité dette) en jours	53	69	59	34	40	68	15
Autofinancement brut/ recettes de fonctionnement agrégées (hors produit des cessions)	25,59 %	19,09 %	24,58 %	22,11 %	22,58 %	18,60 %	15,94 %
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Recettes de fonctionnement agrégées hors produit des cessions	74,95 %	87,11 %	89,17 %	96,45 %	106,14 %	133,61 %	144,25 %
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute hors produit de cessions (années)	2,93	4,56	3,63	4,36	4,70	7,19	9,05
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute hors produit de cessions (années) en ne tenant pas compte subv. Equip. & Fds de concours	2,93	4,56	3,63	4,36	4,70	7,19	9,05
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute (années) (hors produit des cessions et produits exceptionnels (remb* par l'État TVA versée à tort par Bordeaux Métropole et soulte versée par le CG33 pour transfert voirie départementale)							
Charges de fonctionnement	883 383 082,17	952 080 998,76	948 332 196,24	973 791 184,06	1 090 247 829,66	1 159 062 750,15	1 181 284 211,92
Produits de fonctionnement (hors produit des cessions)	1 187 156 162,59	1 176 721 916,73	1 257 347 302,53	1 250 202 293,84	1 408 219 826,70	1 423 823 306,57	1 405 302 232,44
Encours dette	889 762 936,27	1 025 028 483,00	1 121 149 102,55	1 205 831 481,73	1 494 718 700,66	1 902 407 066,03	2 027 211 590,78

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT MANDATÉES

de 2020 à 2025

DEPENSES DOMAINES D'ACTION	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020 à 2025
Budget Principal TTC							
Cimetières	993 545,83	2 208 265,80	1 798 074,59	1 208 019,57	712 771,60	1 473 628,51	8 394 305,90
Développement économique	7 477 676,93	8 159 356,92	10 920 828,37	14 894 519,34	28 135 692,38	25 715 654,81	95 303 728,75
Enseignement	1 405 519,31	1 428 815,00	3 552 139,19	13 762 962,50	18 761 107,08	21 127 654,14	60 038 197,22
Administration générale - Moyens	44 627 300,02	60 676 517,26	57 044 375,58	72 789 677,83	79 557 661,94	63 979 713,46	378 675 246,09
Urbanisme et Habitat	95 249 222,94	93 736 578,31	76 868 630,16	126 412 073,24	112 779 845,99	87 280 289,14	592 326 639,78
Incendie et secours	557 603,05	303 261,84	756 226,57	539 384,11	1 545 476,51	880 762,85	4 582 714,93
Halles et marchés	72 604,50	2 040,00	5 520,00	0,00	0,00	0,00	80 164,50
Ordures ménagères (bâtiments compris)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement pluvial	7 304 572,68	9 447 190,03	7 368 022,02	6 470 979,46	11 353 971,75	15 222 966,53	57 167 702,47
Autres transports (transports fluviaux, maritimes, aériens, ferroviaire, routiers, nationaux)	1 966 056,68	1 110 616,83	4 247 512,36	18 871 353,64	4 319 421,81	12 010 009,32	42 524 970,64
Transports (Aménagements de voirie)	12 519 220,72	6 795 089,53	10 885 919,36	11 737 257,93	14 471 765,31	24 727 721,13	81 136 973,98
Voirie	88 619 191,20	105 296 536,09	113 825 297,02	106 395 979,72	144 433 087,03	126 232 010,37	684 802 101,43
Voirie (bâtiments)	7 149,11	492 828,18	0,00	0,00	0,00	0,00	499 977,29
Interventions sociales - sports, jeunesse et cultures	2 767 960,46	4 694 612,15	13 127 466,90	10 304 564,28	10 743 197,19	15 396 972,24	57 034 773,22
Autres réseaux	6 244 269,86	7 262 890,64	5 582 677,14	5 089 727,03	2 388 159,15	5 855 863,92	32 423 587,74
Eau et Préservation milieu naturel	6 462 065,15	38 483 147,02	10 148 612,74	14 078 930,34	23 503 644,26	15 204 188,77	107 880 588,28
Eau industrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BUDGET PRINCIPAL - TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS	276 273 958,44	340 097 745,60	316 131 302,00	402 555 428,99	452 705 802,00	415 107 435,19	2 202 871 672,22
Budgets Annexes							
Déchets ménagers et assimilés (TTC)	6 697 138,27	8 361 424,89	8 125 586,56	17 049 461,90	24 400 677,28	18 944 631,85	83 578 920,75
Restaurants Administratifs (HT) et Régie	12 102,37	67 395,96	23 726,34	8 573,33	60 814,61	85 136,26	257 748,87
Abattoir (TTC)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Parcs de Stationnement (HT & TTC à partir du 01/04/05)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (HT) Réseau hors tramway	31 603 136,48	66 757 687,21	104 326 542,56	104 848 335,97	60 171 033,50	77 297 054,66	445 003 790,38
Transports (HT) T.C.S.P. puis tramway	24 995 481,92	7 523 785,71	6 371 591,09	27 756 278,38	14 994 414,47	8 563 828,62	90 205 380,19
Assainissement (TTC à partir de 1997)	20 086 929,57	29 336 599,18	28 583 460,08	16 969 452,09	30 145 488,31	38 656 313,79	163 778 243,02
Service d'assainissement non collectif (SPANC) (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crématorium (TTC)	33 708,51	6 820,97	25 987,48	68 316,56	212 530,26	67 577,65	414 941,43
Service extérieur Pompes Funèbres (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réseau de chaleur Hauts de Garonne (TTC)	81 131,58	1 688 594,71	3 756 452,17	374 586,15	622 853,64	985 793,49	7 509 411,74
Eau Industrielle et sa régie	8 925,38	0,00	74 564,08	0,00	0,00	0,00	83 489,46
Équipements fluviaux	577 592,68	479 612,01	526 080,43	1 794 978,40	1 193 784,99	823 776,06	5 395 824,57
BUDGETS ANNEXES - TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS	84 096 146,76	114 221 920,64	151 813 990,79	168 869 982,78	131 801 597,06	145 424 112,38	796 227 750,41
TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS	360 370 105,20	454 319 666,24	467 945 292,79	571 425 411,77	584 507 399,06	560 531 547,57	2 999 099 422,63

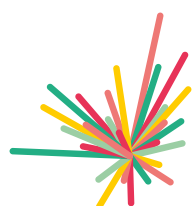
DEPENSES DOMAINES D'ACTION	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020 à 2025
Développement économique Fonds de concours	878 171,87	425 944,00	1 535 394,08	941 162,00	2 301 748,04	14 461 847,95	20 544 267,94
Enseignement (fonds de concours lycées, collèges, enseignement supérieur)	7 127 650,79	5 415 259,00	12 297 985,00	18 393 411,23	12 431 842,00	8 627 131,00	64 293 279,02
Administration générale - Moyens	4 281,96	6 159,00	81,00	0,00	0,00	37 304,83	47 826,79
Incendie et secours	6 127 628,72	2 496 656,57	2 901 021,67	501 757,37	2 807 448,98	253 932,60	15 088 445,91
Halles et marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cimetières	0,00	12 121,52	417 381,40	0,00	130 180,90	197 550,50	757 234,32
Urbanisme et Habitat - Fonds de concours	28 250 766,63	34 916 859,13	45 635 905,36	45 316 854,65	62 069 827,74	56 533 183,58	272 723 397,09
Ordures ménagères et environnement	4 023 262,50	6 039 432,50	4 067 986,06	586 159,50	96 623,44	7 078 656,00	21 892 120,00
Assainissement pluvial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres réseaux (réseau métropolitain télécommunications)							0,00
Transports fluviaux, maritimes, aériens, ferroviaire et routier (nationaux)	771 538,56	2 304 389,13	9 755 231,85	14 601 120,31	32 712 773,40	33 796 202,71	93 941 255,96
Voirie (fonds de concours)	17 024 040,26	17 644 332,47	14 592 916,38	8 462 113,29	6 179 962,48	5 207 261,93	69 110 626,81
Voirie (bâtiments)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Eau & Asst, préservation milieu naturel	2 153 180,46	1 473 097,10	1 820 666,80	1 663 701,05	5 830 315,65	3 985 997,83	16 926 958,89
Interventions sociales - Sports, jeunesse et cultures	11 506 307,95	3 883 901,34	12 321 381,92	8 010 990,14	5 099 112,30	3 811 177,64	44 632 871,29
Parcs de Stationnement (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (Budget annexe) (Tramway)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (Budget annexe)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL INTERVENTIONS INDIRECTES	77 866 829,70	74 618 151,76	105 345 951,52	98 477 269,54	129 659 834,93	133 990 246,57	619 958 284,02
TOTAL GÉNÉRAL	438 236 934,90	528 937 818,00	573 291 244,31	669 902 681,31	714 167 233,99	694 521 794,14	3 619 057 706,65
TOTAL B.A. Tramway	24 995 481,92	7 523 785,71	6 371 591,09	27 756 278,38	14 994 414,47	8 563 828,62	90 205 380,19
TOTAL GÉNÉRAL (Hors B.A. Tramway)	413 241 452,98	521 414 032,29	566 919 653,22	642 146 402,93	699 172 819,52	685 957 965,52	3 528 852 326,46
BUDGET PRINCIPAL Total investissements directs et indirects	354 140 788,14	414 715 897,36	421 477 253,52	501 032 698,53	582 365 636,93	549 097 681,76	2 822 829 956,24

DONNÉES SYNTHÉTIQUES DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Tous budgets confondus - Budget principal & Budgets annexes

Article R.2313-1 du CGCT

n°	RATIOS	C.A. 2020	C.A. 2021	C.A. 2022	C.A. 2023	C.A. 2024	C.A. 2025	Mouvements réels Observations
	Population	824 449	830 284	842 622	854 949	865 747	865 747	
1	Dépenses réelles de fonctionnement	1 173,41	1 150,26	1 172,84	1 293,88	1 355,71	1 364,47	
		952 080 998,76	948 332 196,24	973 791 184,06	1 090 247 829,66	1 159 062 750,15	1 181 284 211,92	
	Population	811 377	824 449	830 284	842 622	854 949	865 747	
2	Produit des impositions directes	426,82	270,67	262,66	199,03	211,88	221,34	Pleine application du nouveau régime de fiscalité depuis 2011 (CET) avec rôles supplémentaires de TP
		346 312 911,00	223 149 972,00	218 079 508,00	167 703 426,00	181 147 508,00	191 620 950,00	
	Population	811 377	824 449	830 284	842 622	854 949	865 747	
3	Recettes réelles de Fonctionnement	1450,28	1525,08	1505,75	1671,24	1 665,39	1 623,23	Hors produits de cession (compte 775)
		1 176 721 916,73	1 257 347 302,53	1 250 202 293,84	1 408 219 826,70	1 423 823 306,57	1 405 302 232,44	
	Population	811 377	824 449	830 284	842 622	854 949	865 747	
4	Dépenses d'équipement brut	390,72	493,92	501,73	605,79	602,84	573,67	Taux d'équipement (tous budgets) Comptes 21 et 23 (hors 20 et 204)
		317 017 603,15	407 211 045,65	416 574 339,95	510 454 049,43	515 395 336,50	496 651 410,37	
	Population	811 377	824 449	830 284	842 622	854 949	865 747	
5	Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice	1263,32	1359,88	1452,31	1773,89	2 225,17	2 341,58	
		1 025 028 483,00	1 121 149 102,55	1 205 831 481,73	1 494 718 700,66	1 902 407 066,03	2 027 211 590,78	
	Population	811 377	824 449	830 284	842 622	854 949	865 747	
6	Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)	180,78	175,60	171,97	168,95	164,90	158,84	(comptes 741124 +741126) DGF
		146 681 135,00	144 772 483,00	142 784 006,00	142 360 477,00	140 983 908,00	137 517 795,00	
	Population	811 377	824 449	830 284	842 622	854 949	865 747	
6 bis	Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)	180,36	175,75	170,40	168,63	164,51	158,00	
		146 681 135,00	144 772 483,00	142 784 006,00	142 360 477,00	140 983 908,00	137 517 795,00	
	Population D.G.F. (Avec résidences secondaires)	813 248	823 759	837 954	844 225	856 976	870 390	
7	Dépenses de Personnel	27,51%	28,33%	28,84 %	27,45 %	27,95 %	28,70 %	
		261 898 719,01	268 633 803,72	280 816 446,93	299 295 758,56	324 015 099,57	339 029 575,19	
	Dépenses réelles de Fonctionnement	952 080 998,76	948 332 196,24	973 791 184,06	1 090 247 829,66	1 159 062 750,15	1 181 284 211,92	
8	Contributions Directes	65,21%	41,29 %	38,75 %	29,30 %	29,90 %	31,57 %	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (*) Sur la base du Potentiel Fiscal et population figurant sur fiche D.G.F.
		346 312 911,00	223 149 972,00	218 079 508,00	167 703 426,00	181 147 508,00	191 620 950,00	
	Potentiel Fiscal	531 046 739,00	540 472 576,00	562 846 269,00	572 352 593,00	605 820 946,00	606 972 472,00	
9	Dépenses réelles de Fonctionnement + Remboursement annuel dette en Capital	87,26 %	81,91%	84,64 %	84,30 %	89,37%	98,79 %	Hors renégociation de dette en capital Hors produits de cession (compte 775)
		1 026 815 452,01	1 029 867 502,67	1 058 108 804,92	1 187 199 517,83	1 272 472 075,75	1 388 360 832,00	
	Recettes réelles de Fonctionnement	1 176 721 916,73	1 257 347 302,53	1 250 202 293,84	1 408 219 826,70	1 423 823 306,57	1 405 302 232,44	
10	Dépenses d'équipement brut	26,94 %	32,39 %	33,32 %	36,25 %	36,20 %	35,34 %	Taux d'équipement Hors produits de cession (compte 775)
		317 017 603,15	407 211 045,65	416 574 339,95	510 454 049,43	515 395 336,50	496 651 410,00	
	Recettes réelles de Fonctionnement	1 176 721 916,73	1 257 347 302,53	1 250 202 293,84	1 408 219 826,70	1 423 823 306,57	1 405 302 232,44	
11	Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice	87,11%	89,17 %	96,45 %	106,14 %	133,61%	144,25 %	Hors produits de cession (compte 775)
		1 025 028 483,00	1 121 149 102,55	1 205 831 481,73	1 494 718 700,66	1 902 407 066,03	2 027 211 590,78	
	Recettes réelles de Fonctionnement	1 176 721 916,73	1 257 347 302,53	1 250 202 293,84	1 408 219 826,70	1 423 823 306,57	1 405 302 232,44	
11 bis	Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice	4,56	3,63	4,36	4,70	7,19	9,05	Hors produits de cession (compte 775)
		1 025 028 483,00	1 121 149 102,55	1 205 831 481,73	1 494 718 700,66	1 902 407 066,03	2 027 211 590,78	
	Autofinancement brut	224 640 917,97	309 015 106,29	276 411 109,78	317 971 997,04	264 760 556,42	224 018 020,52	



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84

bordeaux-metropole.fr